

# BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,  
M. CAMILLE GENEST, commissaire,  
Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire.

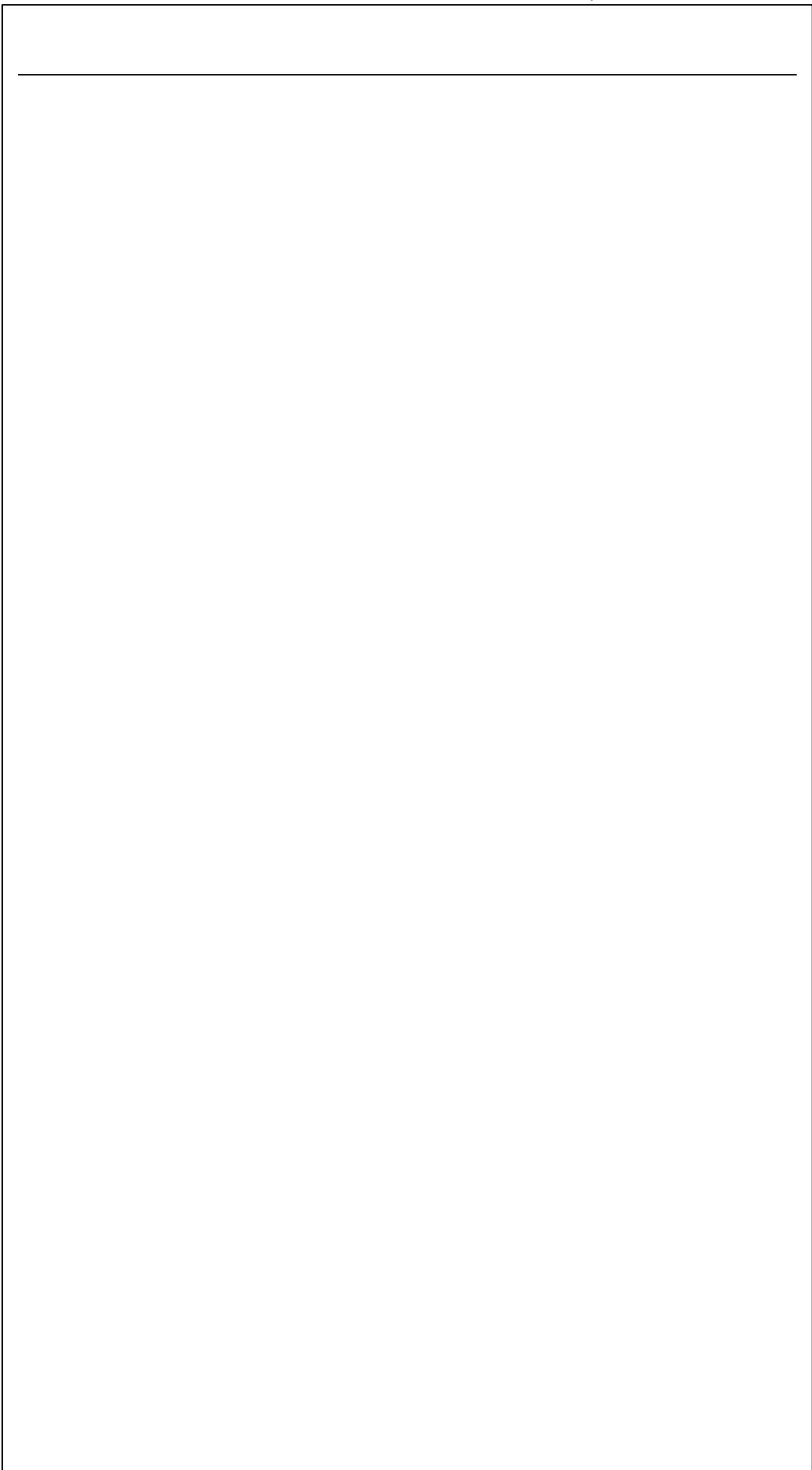
# AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE GESTION DE L'EAU PROBALE AU QUÉBEC

## PREMIÈRE PARTIE

## VOLUME 1

Séance tenue le 22 mars 1999, à 14 heures  
Patro Roc Amadour, salle Poly 2  
2301, 1ère Avenue  
Québec

---



**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 22 MARS 1999	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT .....	4
PÉRIODE DE QUESTIONS	
LA COMMISSION .....	25
Reprise de la séance	
DÉPÔT DE DOCUMENTS .....	44
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. RÉMI GAUTHIER .....	49
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU SAUMON ATLANTIQUE	
M. DENIS DUCHAINE .....	64
M. GEORGES LAROCHELLE .....	72
M. GASTON FRENETTE .....	83

---

**SÉANCE DU 22 MARS 1999  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Mesdames et messieurs, bonjour!

10 Je m'appelle André Beauchamp et j'ai le plaisir et le privilège de présider la présente audience en compagnie de deux (2) collègues qui sont membres permanents du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, madame Gisèle Galichan et monsieur Camille Genest.

15 Les formes protocolaires nous imposent normalement de lire au complet le mandat reçu à la Commission; comme j'ai déjà ouvert l'audience la semaine dernière à Montréal, j'abrégerai les formules protocolaires d'ouverture, simplement rappeler les deux (2) objets fondamentaux de la présente consultation:

20 "À partir des éléments sur la gestion de l'eau au Québec dont fera état le "Document de consultation sur la gestion de l'eau au Québec" - qui est ce document que vous avez en main - recevoir les commentaires écrits de la population et des groupes intéressés, tenir des séances publiques afin d'entendre les personnes intéressées, échanger avec elles et analyser les mémoires de toute personne soucieuse de faire valoir son point de vue sur la gestion de l'eau au Québec dans chacune des régions administratives du Québec;

25 "Le cas échéant, élaborer pour le Québec des recommandations visant à améliorer la gestion de l'eau et à favoriser son exploitation dans le respect des principes du développement durable. Distinguer de façon spécifique les éléments propres à chacune des régions de ceux concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec, prenant ainsi en compte les préoccupations des citoyennes et citoyens de chacune des régions sur la question de la gestion de l'eau sur leur territoire."

35 Monsieur le ministre a donné un mandat d'un an à la Commission, mandat qui va du 15 mars 1999 au 15 mars 2000.

35 Dans la tradition du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et conformément normalement aux règles qui président aux commissions d'enquête du Bureau d'audiences, l'audience se déroule en deux (2) parties: la première partie consacrée à l'information et la deuxième partie qui vise, elle, à l'audition de mémoires, à recevoir les opinions de la population.

40 Nous sommes dans la première partie de l'audience qui couvrira à peu près du 15 mars au 15 juin.

45 Nous avons commencé la semaine dernière en convoquant tous les ministères concernés par la gestion de l'eau, une douzaine de ministères provinciaux et fédéral, et nous avons fait la mise à niveau de la connaissance en nous assurant de connaître les mandats et les responsabilités de chaque ministère et de déposer déjà les études relatives ou qui sont présentes dans les différents services des ministères.

50 Nous entreprenons aujourd'hui le début de la tournée des dix-sept (17) régions du Québec, et dans chacune des régions, il y a un portrait régional qui est établi par le ministère de l'Environnement, et dont on dira un mot tantôt, j'ai ici le document pour la région de Québec.

55 Et quand nous aurons fini cette tournée du Québec, nous tiendrons un certain nombre de journées thématiques dont le nombre reste à déterminer, mais journées qui devraient avoir lieu au début du mois de juin, probablement dans les deux (2) premières semaines de juin, pour resserrer la discussion sur un certain nombre de thèmes.

60 Quand nous aurons fini cette première partie de l'audience, nous laisserons le mois de juillet et une petite période de battement, et nous devrions reprendre à l'automne pour l'audition des mémoires.

65 Donc la phase dans laquelle nous nous situons maintenant est une phase essentiellement consacrée à l'enquête, consacrée à la cueillette de l'information, à l'analyse des problèmes qui se posent autour de l'eau, à l'appropriation de la connaissance existant à la fois dans les ministères, dans différents organismes et dans la population. C'est donc pas un lieu de présentation de ses opinions, mais essentiellement une enquête à travers laquelle nous approfondissons le sujet que nous étudions.

70 Et comme vous avez pu voir, le mandat de la Commission est extrêmement large, tout ce qui touche à l'eau directement est de notre ressort, nous faisons simplement nous assurer qu'on ne prend pas prétexte de l'eau pour ouvrir d'autres types de mandats qui ne seraient pas le nôtre. Mais on a déjà pleinement et bien suffisamment d'espace à l'intérieur de notre mandat pour avoir amplement de travail.

75 Les règles de procédure courantes sont simples, pour la plupart vous êtes des usagers de l'audience publique à la manière du BAPE, normalement vous devez vous inscrire si vous voulez poser des questions.

80 Il y aura tantôt un exposé du ministère de l'Environnement à la fois sur le document général approuvé par le gouvernement et ensuite, il y aura un exposé sur la problématique régionale de manière plus précise, et ensuite vous pourrez venir poser des questions.

À cette fin, vous devez vous inscrire auprès du secrétariat, et quand vous viendrez poser des questions, nous vous donnons droit à deux (2) questions, qui sont deux (2) questions cernées,

85 il ne s'agit pas de faire une liste de douze (12) sous-questions dans une même question, donc de ramasser la question et la Commission s'assurera que vous obteniez réponse à vos questions.

90 Je signale dans l'assemblée la présence de très nombreuses personnes tant du ministère de l'Environnement au central et au régional que du côté d'un certain nombre d'autres ministères, par exemple les Affaires municipales, il y a l'Agriculture, il y a quelqu'un peut-être de la Santé, Industrie et Commerce.

95 On me signale que le représentant d'Environnement Canada n'est pas ici cet après-midi, mais qu'il sera ici ce soir et s'il y a des questions à lui poser, on pourra les lui adresser ce soir.

95 Nous siégeons à Québec cet après-midi, ce soir, demain après-midi et demain soir.

100 Le bon ordre veut qu'on s'adresse au président de l'assemblée, pour éviter les dialogues qui parfois risquent de s'enflammer, et on respecte aussi les normes de bonne conduite, donc on n'utilise pas de mots méprisants, d'allusions tendancieuses, on se contente d'être le plus direct et le plus transparent possible dans la dignité et dans la correction.

---

## PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

105 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Sur ces préambules, j'invite donc le responsable du ministère de l'Environnement, monsieur Latulippe, à nous présenter son exposé.

110 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Merci monsieur le Président.

115 Afin de faciliter la discussion et de mieux cibler les interventions, et avant de vous faire une présentation succincte du document de consultation, permettez-moi d'indiquer à la Commission la façon dont nous pourrons représenter le ministère de l'Environnement et répondre aux questions de la Commission et du public, le cas échéant.

120 Alors pour toutes questions d'intérêt local et régional, celles-ci seraient prises en charge par monsieur Jacques Rivard, à ma droite, qui est directeur régional de la région de Québec, et toutes questions à intérêt national, sectoriel ou d'orientation globale seraient prises en charge par moi, à titre de coordonnateur.

125 Enfin, si une question devait être prise en charge par un autre ministère du gouvernement du Québec qui n'est pas présent, alors je verrai à assurer le suivi auprès de ce ministère.

Alors comme vous l'avez souligné, monsieur le Président, nous sommes dans une consultation publique sur la gestion de l'eau qui nous amènera éventuellement à écrire une politique de l'eau, alors un bref historique!

130 La première étape de cette consultation en vue d'une politique de l'eau était le symposium de décembre 97, pour lequel un document de référence avait été établi. Alors cette première étape se voulait une participation provenant de milieux scientifiques, techniques, économiques et sociaux intéressés de près à la préservation et la mise en valeur de l'eau.

135 Le document de consultation dont vous avez fait état, monsieur le Président, sur la gestion de l'eau au Québec, et qui est disponible, est la base gouvernementale pour la consultation publique qui constitue la deuxième étape de cette présente consultation en vue de la politique de l'eau.

140 Ce document, un mot sur ce qu'il contient, des thèmes, des questionnements, une base d'information sur l'eau; ce qu'il ne contient pas, des propositions. Donc c'est différent comme approche de celle retenue dans les matières résiduelles où le gouvernement s'exprimait par voie d'orientation afin de les soumettre à la population pour discussion.

145

Donc on pose des questions dans le document et les différents ministères établissent les faits relativement à l'eau.

Il y a eu des consultations antérieures, dont l'une en avril 96, sur la politique de protection et de conservation des eaux souterraines, et une autre en juin 98, concernant un avant-projet de loi sur la sécurité des barrages. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Les principes établis et énoncés par monsieur Lucien Bouchard, le Premier ministre, à l'ouverture du symposium concernant l'eau, la confiance qu'il a exprimée dans la gestion publique des services d'eau à l'échelle locale, la question du développement durable, la gestion adaptée au service des citoyens et une réponse à donner à ces besoins, enfin notre développement économique doit être fondé sur nos atouts et l'eau est un de nos actifs pour nous aider à raffermir la position socio-économique du Québec.

Les thèmes de discussions qui sont abordés dans le document de consultation, donc les eaux souterraines, les eaux de surface, les infrastructures municipales et la gestion des services d'eau, et enfin l'eau, un enjeu stratégique mondial.

Les eaux souterraines, brièvement, très brièvement, alors l'état, elle est omniprésente, elle est renouvelable, elle est résurgente, elle maintient en étiage le régime hydraulique des eaux de surface, elle circule.

L'eau souterraine représente deux cents (200) kilomètres cubes pour les régions habitées ce qui, comme image, donne le débit du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Québec pendant cent quatre-vingt-treize (193) jours.

Zéro virgule deux pour cent (0,2%) de cette réserve est extraite, cinquante-quatre pour cent (54%) pour la consommation humaine, sept pour cent (7%) pour l'industrie et trente-neuf pour cent (39%) pour la production d'aliments.

Son statut juridique! Le statut juridique de l'eau est privé, il est lié à l'immeuble, donc on peut puiser l'eau lorsqu'on est propriétaire du fonds de terre.

Les usages et la qualité de l'eau, elle est abondante, de qualité et à proximité. Elle fournit l'eau potable sur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du territoire à vingt pour cent (20%) de la population du Québec, soit un point cinq million (1.5 M) environ.

L'impact du captage sur l'exploitation de la ressource. Alors la gestion des quantités d'eau extraites peut s'avérer problématique; l'implantation d'un ouvrage de captage génère, dans sa périphérie, des rabattements de la nappe phréatique, soit des abaissements du niveau. Cela peut engendrer des nuisances potentielles sur les puits, les zones humides ou réduire le régime hydrique environnant.

190 Au niveau de la connaissance, la faiblesse des connaissances limite la gestion sur la base de formation aquifère, c'est-à-dire qu'à l'échelle régionale, au niveau des MRC, on a peu de données du sous-sol au niveau eaux souterraines, donc un manque de cartes hydrogéologiques pour ceux qui sont familiers avec la terminologie.

195 Actuellement, lorsqu'il y a une demande d'autorisation de captage d'eaux souterraines, le fardeau des connaissances est à la charge des promoteurs, donc une obligation pour lui de réaliser une étude hydrogéologique. On constate donc que le tout se fait de cas par cas et est un fardeau assez lourd lorsque survient une problématique particulière.

200 Vous constaterez dans le document de consultation un certain nombre de questionnements par rapport au statut juridique de l'eau et à sa façon de gérer les eaux souterraines.

205 Au niveau des eaux de surface, les eaux de surface sont abondantes et elles représentent un tiers du Canada, trois pour cent (3%) de la planète, huit (8) fois la moyenne mondiale; quatre mille cinq cents (4500) rivières, cinq cent mille (500 000) lacs qui sont alimentés par une moyenne de pluie de sept cent cinquante (750) millimètres.

210 Alors zéro virgule cinq pour cent (0,5%) seulement sont extraites, en majorité par les municipalités et le secteur manufacturier.

215 Au niveau du statut juridique, il est différent de l'eau souterraine. Le statut juridique des eaux de surface, c'est un bien commun, alors l'encadrement juridique est extrêmement complexe, une juridiction appartient au fédéral, la juridiction sur la gestion de l'eau est québécoise, les municipalités ont certaines juridictions; au niveau des ministères du Québec, au moins huit (8) ministères sont visés directement par la gestion de l'eau.

220 225 Au niveau des enjeux économiques, la production d'électricité au 1<sup>er</sup> janvier 97, quatre-vingt-seize pour cent (96%) de la production totale au Québec à des coûts très bas; les pâtes et papiers, on parle de trente-quatre mille (34 000) personnes, dix milliards (10 MM\$) de livraison en 96. Les mines - je n'en ferai pas toute la nomenclature - l'industrie bioalimentaire, la navigation, le Port de Québec par exemple représente trois cent cinquante millions (350 M\$), six mille cinq cents (6500) personnes.

230 Au niveau des impacts sur le prélèvement, bien sûr la Loi sur la qualité de l'environnement encadre les prélèvements d'eau, à l'exception des prises individuelles qui relèvent des municipalités.

Il y a très peu d'exportation en vrac, pour ainsi dire pas d'exportation en vrac au moment où on se parle, de projet concret. On y verra un petit peu plus loin, pourquoi. Il y a pas plus de détournement de cours d'eau à l'heure actuelle. Au niveau des prélèvements donc, c'est faible.

Il y a peu de conflits d'usage. Toutefois, parfois en étiage, on peut être affecté, par exemple la rivière Saint-Charles pour parler de la région de Québec.

235 Au niveau de la qualité de l'eau, une étude sur l'état du Saint-Laurent montrait, au début des années soixante-dix, la mauvaise qualité de l'eau, ce qui a amené le gouvernement à lancer le programme d'assainissement des eaux du Québec.

240 En vingt (20) ans, les améliorations sont marquées. Au niveau des réseaux municipaux, on note une baisse de la charge particulaire et organique globale provenant des réseaux; au niveau de l'industrie, en réseau, les eaux sont traitées et les efforts hors réseau, par exemple au niveau des pâtes et papiers, les efforts ont été substantiels. Les substances toxiques sont en baisse souvent significative.

245 Le Saint-Laurent est légèrement meilleur que la plupart des grands fleuves mais soumis aux contaminants limitant les usages.

250 Au niveau de l'agriculture, on note la pollution diffuse et la pollution toxique. La pollution diffuse se retrouve particulièrement dans le sud-ouest du Québec, en zone agricole bien sûr, elle est causée par les engrains, les pesticides, les rejets d'animaux. Les efforts ont été faits, au niveau de l'agriculture, au niveau du Règlement sur la réduction de la pollution agricole en 97, et particulièrement au niveau du MAPAQ sur le programme d'aide agro-environnement, un budget de quatre cents millions (400 M\$).

255 Évidemment, vous constaterez dans le document de consultation que tout n'est pas indiqué rose, il y a un état de situation qui démontre de fortes lacunes dans tous ces domaines.

260 Au niveau des usages et de la gestion par bassins versants, disons que l'approche de gestion par bassins versants signifie une approche intégrée au niveau des usages, multiusages; l'échelle devient le bassin hydrographique et non pas le territoire municipal ou le territoire administratif.

265 Il y a une concertation au moins des trois (3) grands secteurs, municipaux, agriculture et industriels, ainsi que des groupes associatifs, on pourrait ici parler du projet-pilote de la région Chaudière-Appalaches, qui est pas un projet régional, je vous le souligne, mais qui doit avoir une exemplarité au niveau du Québec en son entier, donc ce projet-pilote comporte et porte ces différents aspects de la gestion par bassins versants.

270 Donc un schéma directeur de l'eau pour l'entièreté d'un bassin hydrographique, et le rapport du Comité de bassin de la rivière Chaudière, le COBARIC, doit être déposé en mars de l'an 2000.

Le Québec a adhéré, en 96, au RIOB, le Réseau international des organismes de bassins. C'est un organisme international, évidemment, qui fait la promotion des aspects de gestion

intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants. On y participe en continu sur l'exécutif de ce réseau.

275

Au niveau de la connaissance des eaux de surface, la connaissance est beaucoup plus étoffée depuis vingt (20) ans, grâce entre autres aux activités de surveillance du ministère. Deux (2) réseaux!

280

Au niveau de la qualité, un réseau de base de trois cent cinquante (350) stations réparties dans quarante (40) bassins, les plus importants, et on y détecte des mesures de demandes en oxygène, de matières en suspension, de coliformes, les substances toxiques, le suivi dans la chair des poissons d'intérêt sportif dans les lacs et rivières du Québec, des pesticides aussi.

285

Au niveau de la quantité maintenant, un réseau de deux cent cinquante (250) stations sur deux cents (200) lacs et cours d'eau, alors c'est un réseau de mesures hydrologiques dont la responsabilité est partagée entre le fédéral, le gouvernement du Québec, certaines compagnies privées également, et des sociétés d'État.

290

Au niveau des infrastructures municipales et la gestion des services d'eau, au niveau de l'eau potable, le réseau de distribution est de onze cent quarante-huit (1148) réseaux dans mille (1000) municipalités. Selon une étude de l'INRS, soixante-cinq pour cent (65%) de ce réseau d'eau potable a moins de trente-cinq (35) ans. Toutefois, certains bris de conduites, surtout les conduites en fonte grise - les gens du MAM pourront donner plus de détails éventuellement - causent certains problèmes.

300

Au niveau du réseau d'égout, les conduites sont à soixante et onze pour cent (71%) moins de trente-cinq (35) ans, cette fois. On sait que depuis le programme d'assainissement des eaux du Québec et le PADEM, l'épuration des eaux va représenter en l'an 2000 quatre-vingt-dix-huit pour cent (98%) de la population desservie dont les eaux seront traitées par une station d'épuration.

305

Au niveau de la gestion des services de l'eau, cette gestion relève des municipalités dans la plupart des cas. Les pouvoirs des municipalités sont sur l'approvisionnement et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées.

310

Les municipalités, à l'heure actuelle, n'ont pas le pouvoir d'aliéner la propriété des infrastructures mais peuvent déléguer à l'entreprise privée des activités de gestion, exploitation, entretien et administration. C'est donc un défi au niveau de l'amélioration des services d'eau.

315

Un mot sur "L'eau: un enjeu stratégique mondial", qui se retrouve dans le document de consultation. Alors on y fait une comparaison avec certains pays. Soixante pour cent (60%) des ressources en eau douce se retrouvent dans neuf (9) pays: le Brésil, la Russie, la Chine, le Canada, l'Indonésie, les États-Unis, l'Inde, la Colombie et la République démocratique du Congo, l'ex Zaïre.

320 Comme enjeu mondial, un certain nombre d'événements ont mis l'eau comme priorité au niveau des enjeux mondiaux; rappelons-nous qu'en 78, on a décrété en 78 la décennie de l'eau potable et de l'assainissement; en 92, il y a eu une conférence sur l'eau et l'environnement établissant les principes de l'action internationale à l'égard de l'eau, à Dublin; en 92 également, c'était le Sommet de la Terre; en 97, les Nations Unies déclarent l'eau thème majeur pour les cinq (5) années qui viennent et reconnaît que l'eau peut être un frein au développement et la source de conflits nouveaux.

325 Enfin, les avantages du Québec par rapport à l'eau sont évidents. Je mentionnais plus tôt que l'eau au Québec représente trois pour cent (3%) des réserves mondiales, donc il faut la protéger et contribuer aux solutions.

330 Au niveau du développement électrique, on a établi une compétence évidente en évaluation environnementale, l'expertise en matière de production et de gestion des infrastructures d'eau et de son assainissement, donc la nature de son expérience du Québec en fait un partenaire commercial crédible et valable dans les débats internationaux.

335 Il faudra donc anticiper influencer les orientations et les règles de la communauté internationale qui est en train de se donner des principes au niveau de l'eau.

340 Au niveau de l'exportation, alors zéro virgule huit pour cent (0,8%) de l'eau captée au Québec constitue des prélèvements d'eau à des fins commerciales, on parle d'embouteillage. Les quatre (4) grands de l'industrie, deux (2) sont propriété européenne, Labrador appartient à Danone, et Perrier à Nestlé, alors on peut se poser certaines questions au niveau d'une prise de contrôle étrangère. Les questionnements que vous retrouverez dans le document de consultation amènent à une certaine discussion.

345 Notons qu'en Europe, cent (100) litres d'eau embouteillée par année, les individus consomment cent (100) litres d'eau embouteillée par année, pour une différence aux États-Unis de quarante-trois (43) litres, et de vingt (20) au Canada.

350 Au niveau de l'eau en vrac, l'eau en vrac je disais antérieurement qu'il n'y a pas de projet d'exportation d'eau en vrac par pétrolier. On comprend que l'exportation d'eau est de deux (2) à trois (3) fois plus cher que la désalinisation, et le rapport au mètre cube est de un dollar cinquante-deux dollars (1,50 \$-2 \$) par mètre cube pour la désalinisation par rapport à quatre dollars (4 \$) à quatre dollars cinquante (4,50 \$) du mètre cube pour l'exportation d'eau par bateau.

355 Alors certaines contraintes aussi sont à l'exportation, comme le coût de transport, la manutention, le contrôle de qualité et l'absence d'infrastructure d'accueil, surtout dans les pays en voie de développement.

360 En conclusion, il reste beaucoup de défis. On a vingt (20) ans d'efforts surtout en assainissement, il faut assurer la pérennité de l'eau dans une perspective de développement durable au cours du prochain siècle.

365 La consultation doit permettre de dégager une vision de la ressource dans notre société et d'en réaliser l'importance de l'eau.

370 Merci, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

375 Merci monsieur Latulippe.

380 Je rappelle incidemment que c'est aujourd'hui d'ailleurs, le 22 mars, la journée mondiale de l'eau, une décision qui a été adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies en 1992.

385 Je rappelle aussi que parmi les personnes présentes, il y a des gens de la CUQ et des gens de la Ville de Québec.

390 Je rappelle aussi que tous les travaux antérieurs de la Commission, donc les trois (3) jours d'ouverture, tous les documents qui ont été déposés sont dans les centres de documentation, et toutes les transcriptions de l'audience sont également disposées, mises à votre disposition dans les centres de documentation.

395 Et que nous avons aussi un site Internet à travers lequel vous pouvez avoir accès à tous les documents qu'on a pu saisir, qu'on a pu présenter sur support informatique, et nos transcriptions d'audience en font partie. Vous pouvez donc de plus en plus nous suivre à travers Internet.

400 Alors on peut maintenant passer à l'autre partie de l'exposé du ministère de l'Environnement sur la situation régionale.

**PAR M. JACQUES RIVARD:**

405 Alors monsieur le Président, mon nom est Jacques Rivard, je suis le directeur régional du ministère de l'Environnement pour la région de Québec.

410 Nous avons tracé un portrait régional de l'eau dans la grande région de Québec, la région numéro 3, et je vais vous tracer, en une trentaine de diapositives, quel est l'état de situation de l'eau dans notre région.

420 En commençant, vous avez dans une première image ce qu'est la région de Québec. Historiquement, la région de Québec a pu être confondue avec Québec et Chaudière-Appalaches,

mais cet après-midi, nous ne vous parlons que de la région 03, qui est la région au nord du fleuve, à Québec. J'ai compris tantôt que vous alliez à Sainte-Marie cette semaine pour la région Chaudière-Appalaches, alors aucune des informations que je vais vous transmettre ne concerne cette région-là, je me limiterai à la région de Québec.

405

Alors dans un premier temps, vous constatez que cette région part de l'ouest, vous avez six (6) MRC, les MRC de Portneuf à l'ouest complètement, la MRC De-la-Jacques-Cartier en s'en allant vers l'est, la Côte-de-Beaupré, et vous avez dans Charlevoix deux (2) MRC, c'est caractéristique de la région de Charlevoix, une Charlevoix et l'autre Charlevoix-Est, et vous avez une sixième MRC qui est la MRC de l'Île-d'Orléans, qui fait partie de notre territoire de la région de Québec.

410

Mais dans ces six (6) MRC là, on ramasse à peu près dix pour cent (10%) de la population. La région de Québec a une particularité, c'est la Communauté urbaine de Québec qui est au coeur de la région de Québec, et les données que je vais vous présenter cet après-midi couvrent également la Communauté urbaine de Québec.

415

Alors voilà pour la région de Québec, nous allons parler de ce grand territoire là ensemble.

420

Je vais vous présenter en huit (8) points la présentation des données.

Dans un premier temps, on va vous présenter un peu quelle est la structure actuelle de notre région, la population, le nombre de municipalités, c'est le premier point.

425

Après, nous allons parler, en 2 et 3, de l'eau de surface, on va vous faire un portrait quantitatif et qualitatif de l'eau de surface de la région de Québec, en 2 et 3.

En 4, on va vous parler de l'eau souterraine, je reprends le même pattern de présentation de monsieur Latulippe, mais on va regarder ça au niveau de la région de Québec.

430

En 5, nous allons voir tout le système d'alimentation en eau potable dans notre région.

Et en 6, l'eau potable étant pour les humains, comment on traite cette eau potable là par le biais de nos usines d'épuration des eaux.

435

Nous allons terminer par deux (2) portraits, un portrait agricole de notre région et un portrait faunique de notre région, pour vous donner une idée du type de réalité qu'on vit dans ces deux (2) environnements particuliers là.

440

En premier lieu, je commence par un portrait socio-économique de la région de Québec. En termes de superficie, notre région couvre dix-neuf mille trois cent douze (19 312) kilomètres carrés, et je vous ai dit tantôt que nous avions six (6) MRC, et nous avons quatre-vingt-dix (90)

445 municipalités et territoires équivalents. Nous avons en fait quatre-vingts (80) municipalités et dix (10) territoires équivalents, qui sont des réserves comme des réserves du territoire fédéral.

445 On a neuf cent cinquante-neuf (959) établissements manufacturiers, et nous avons décompté quarante-cinq (45), nombre d'établissements miniers en fonction. Ça inclut les carrières-sablières, dans notre région on a quarante-cinq (45) établissements miniers.

450 Ce qui est frappant, c'est que quatre-vingt-sept pour cent (87%) de notre territoire dans la région de Québec, quatre-vingt-sept pour cent (87%) de notre superficie, c'est du territoire en forêt; quatre-vingt-sept pour cent (87%) de notre surface territoriale, c'est de la forêt. Seulement cinq point neuf pour cent (5,9%) de nos terres, dans notre région, dans la région 3, sont des terres qui sont cultivables, donc utilisées par l'agriculture. Mon collègue du ministère de l'Agriculture pourra 455 confirmer ça tantôt de façon plus détaillée.

460 Les données que vous avez là, onze point cinq pour cent (11,5%), c'est des données de 97 du chômage; j'ai cru comprendre que ça avait baissé un peu dans les mois passés, suite à l'année passée.

460 Le revenu moyen, dans notre région, est de vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-quatorze (25 794 \$).

465 Et vous n'êtes pas étonnés de constater qu'on a quatre-vingt-quatre pour cent (84%) de nos emplois qui sont dans le secteur tertiaire, c'est-à-dire des emplois qui sont au niveau des services. La région de Québec est une région fortement concentrée dans ce type d'emplois là.

470 Alors voilà pour une photo socio-économique de notre région, c'est le patron structurel de 470 municipalités et de population qu'on a dans notre région.

475 Nous avons repris ces données-là à l'intérieur - je vais revenir continuellement à l'intérieur de mes tableaux sur les six (6) MRC, la Communauté urbaine, pour que vous puissiez suivre le cours de la présentation - globalement, nous avons six cent trente-quatre mille (634 000) personnes dans notre région, et à l'intérieur de ces deux (2) tableaux-là ici, vous avez la ventilation de notre population à partir de l'ouest à l'est.

480 Vous constatez que la Communauté urbaine à elle seule représente cinq cent six mille (506 000) personnes; que la plus grosse MRC est la MRC de Portneuf, avec quarante-cinq mille cent cinq (45 105) habitants; Charlevoix et Charlevoix-Est, à eux deux (2), font pas loin de trente-trente et un mille (30 000-31 000) habitants; et au centre, vous avez la Côte-de-Beaupré, à vingt et un mille six cents (21 600) habitants; et la MRC De-la-Jacques-Cartier, vingt-quatre mille huit cent dix-neuf (24 819). La plus petite MRC de notre région, c'est la MRC de l'Île-d'Orléans, et c'est une MRC de six mille huit cent quatre-vingt-douze (6892) personnes.

- 485        Donc rappelez-vous du chiffre six cent trente-quatre mille (634 000), parce qu'au cours de la présentation, je vais m'y référer. On a six cent trente-quatre mille (634 000) de population, et vous avez quand même cinq cent mille (500 000) de ces six cent trente-quatre mille (634 000) là, quatre-vingts pour cent (80%), pas loin de ça, qui sont situés dans la Communauté urbaine de Québec.
- 490        Alors on va passer maintenant à l'eau de surface. Je vous ai parlé que pour l'eau de surface, nous allons regarder la qualité et la quantité de l'eau de surface. On va commencer par la quantité de l'eau de surface, on va y aller au niveau des rivières.
- 495        Nous avons sorti les dix (10) rivières avec un plus grand débit moyen de mètres cubes par seconde dans notre région. La rivière avec le plus grand débit moyen, c'est la rivière Batiscan, et on a deux (2) rivières Sainte-Anne, la rivière Sainte-Anne qui est située à l'ouest du territoire, la rivière Sainte-Anne à Sainte-Anne-de-la-Pérade, et puis vous avez la rivière Sainte-Anne du nord, qui arrive à Beaupré, qui alimente dans le bas des pentes de ski du Mont-Sainte-Anne.
- 500        Vous voyez les débits de quatre-vingt-dix-huit mètres cubes par seconde ( $98 \text{ m}^3/\text{s}$ ) jusqu'à un mètre point cinq ( $1,5 \text{ m}^3/\text{s}$ ), la rivière Cap-Rouge, et la rivière Saint-Charles qui est la rivière que la majeure partie de la population de la grande région de Québec côtoie, a un débit de huit point trois mètres cubes par seconde ( $8,3 \text{ m}^3/\text{s}$ ).
- 505        Les trois (3) colonnes que vous avez ici vous donnent les débits moyens, les débits maximums en période de printemps, et puis vous avez ici les débits minimums en période d'étiage, en plein été.
- 510        Vous constatez ici que la rivière Saint-Charles par exemple tombe à point zéro trois ( $0,3 \text{ m}^3/\text{s}$ ) en termes de débit d'été. On peut presque la traverser à pied sec.
- 515        Vous avez la rivière Batiscan, en haut, à quatorze point quarante ( $14,40 \text{ m}^3/\text{s}$ ), c'est encore un débit assez considérable par rapport à une période estivale.
- 520        Dans le fond, ces rivières-là, c'est leur bassin versant qui vous donne la quantité d'eau qui coule à l'intérieur de la rivière. Vous constatez que le bassin versant de la rivière Jacques-Cartier, à lui tout seul, est un bassin versant qui va chercher un nombre considérable d'eau, une quantité d'eau considérable.
- 525        Lors des inondations, monsieur le Président, d'il y a deux (2) ans au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la rivière Jacques-Cartier avait aussi ramassé beaucoup d'eau; peu de gens ont pris conscience de ça, mais le Parc De-la-Jacques-Cartier a été inondé complètement pendant cette

530 période-là. Comme il y avait pas de personnes là, il y avait quatre-vingts (80) personnes, on les a sorties en hélicoptère, mais ça a pas fait les manchettes, mais vous constatez qu'avec un débit de mille cent trente mètres cubes-seconde (1130 m<sup>3</sup>/s), c'est beaucoup d'eau qui passe en pleine période du printemps.

535 Et puis regardez la rivière Saint-Charles, quatre-vingt-treize point cinq (93,5 m<sup>3</sup>/s) en termes de débit aussi en période du printemps, c'est très élevé.

540 Vous avez la rivière Malbaie, la rivière Montmorency. La rivière Montmorency fait parler d'elle beaucoup en période printanière, avec les inondations de l'Île Enchanteresse, alors c'est la rivière Montmorency qui coule autour de cette île-là.

545 La rivière du Gouffre est la rivière qui arrive à Baie-Saint-Paul, et puis la rivière Portneuf, bien, c'est la rivière qui arrive à Portneuf. Saint-Charles et Cap-Rouge.

550 Donc on a tout vu nos rivières, on a dix (10) rivières ici. On a beaucoup plus de rivières que ça, mais on a sorti les dix (10) rivières avec un débit le plus significatif possible.

555 Maintenant, on va passer aux lacs. Nous avons identifié quatorze (14) lacs, dans notre région, quatorze (14) lacs qui par leur grosseur, en termes de volume, en termes de superficie, sont des lacs qui peuvent être significatifs. Et puis on a identifié, pour chacun de ces lacs-là, le type d'usage qu'on fait de ces lacs-là.

560 Pour les gens de la région immédiate de Québec, le lac Beauport, sa superficie, c'est virgule huit (0,8) kilomètre. Alors le plus petit lac qu'on a regardé dans notre liste, c'est un virgule neuf (1,9), et vous avez le lac le plus gros dans notre région, c'est un lac qui est situé dans le milieu de la Réserve des Laurentides, qui est douze virgule dix (12,10) kilomètres carrés.

565 Vous constatez que beaucoup de ces lacs-là se trouvent à l'intérieur de la Réserve faunique des Laurentides, comme le lac Métascouac, le lac aux Écorces, le lac des Neiges, le lac Malbaie. Ce sont tous des lacs qui sont situés à l'intérieur de la Réserve faunique des Laurentides. Et vous avez aussi le lac Sergent, le lac Long, le lac Sept-Îles, qui sont situés à l'intérieur d'une autre réserve, la Réserve de Portneuf.

570 Vous avez les lacs, le lac Malbaie, c'est tous des lacs qui servent principalement à la pêche, mais beaucoup de ces lacs-là, comme le lac Saint-Joseph, sert à la villégiature, et ce sont des lacs récrétouristiques.

575 Dans ces deux (2) cas-là, ce sont des lacs réservoirs, puisque leurs eaux servent à alimenter en eau des bassins qui sont en bas du lac.

570 La source d'eau potable pour la ville de Québec est le lac Saint-Charles, qui a trois virgule trente-deux (3,32) kilomètres carrés. C'est un lac protégé par règlement de la Ville, les gens ne peuvent pas s'y baigner.

575 Alors voilà pour les lacs, la partie quantitative d'eau. On a parlé des rivières, là on vient de vous parler des lacs.

580 Mais quand on a des lacs et des rivières, on a aussi des barrages. J'ai avec moi monsieur Yvon Gosselin, directeur responsable de tous les barrages à la grandeur de la province de Québec.

585 Vous allez voir que dans nos barrages, dans la région de Québec, nous avons identifié neuf cent vingt-quatre (924) barrages, mais dans la région de Québec, nous avons beaucoup plus de barrages. Je crois que les neuf cent vingt-quatre (924) barrages qui sont là, c'est des barrages qui ont un mètre et plus - Yvon, c'est ça? - un mètre et plus. On a beaucoup de barrages qui sont inférieurs à ça mais ici, vous n'avez que les barrages qui ont un mètre et plus de hauteur.

590 Et vous constatez que la majeure partie de ces barrages-là sont des barrages, cinq cent trente-cinq (535), cinquante-cinq virgule neuf pour cent (55,9%) de ces barrages-là sont des barrages qui servent à la villégiature, ce sont des barrages qui servent à maintenir les niveaux d'eau sur les lacs, pour les gens qui sont propriétaires de chalets autour du lac.

595 Mais vous constatez aussi qu'on a des barrages, quatre (4) barrages pour fins agricoles, quatre (4) barrages contre les inondations, un étang - je cherche encore le nom de l'étang, je l'ai pas trouvé - quatre-vingt-onze (91) barrages à caractère faunique qui ont plus qu'un mètre; vous avez douze (12) barrages de minicentrales. On a un certain nombre de barrages, dans notre région, entre autres sur la rivière Jacques-Cartier, sur la rivière Malbaie, des barrages qui servent à retenir l'eau et dans lesquels il y a des minicentrales électriques, vous avez douze (12) de ces barrages-là.

600 Vous avez vingt-quatre (24) barrages qui servent à des piscicultures, soixante et un (61) barrages qui servent à retenir l'eau pour des prises d'eau pour différents usages. Cent vingt-deux (122) barrages servent à la régularisation; sept (7) barrages servent à des réserves d'incendie.

605 Un barrage qui est un barrage pour un site historique, et vous avez cinquante-cinq (55) autres barrages qui ont plus qu'un mètre d'élévation.

610 Alors voilà pour la quantité d'eau, on a vu les lacs, on a vu les rivières, là je viens de voir les barrages.

Maintenant, on va regarder la qualité de l'eau, notre eau de surface, c'est-à-dire l'eau des lacs et ainsi de suite, quelle est la qualité de cette eau-là.

615 Vous avez une carte ici, ça aurait été plus beau si - tantôt, j'ai un pilote de Formule 1 qui opère actuellement une machine à trottinette, parce qu'on avait tout ça sous forme électronique en couleur, ça aurait été plus agréable et plus significatif pour vous autres, j'espère qu'on va pouvoir vous le présenter en couleur parce que ça aurait été plus significatif - entre autres cette carte-là, ici, vous donne les bassins versants de chacune de nos principales rivières.

620 Tantôt, on a regardé les rivières de notre région, alors vous avez, à partir de l'ouest ici, le bassin versant de la rivière Batiscan, et à l'est complètement, vous avez la rivière Malbaie avec son bassin versant, vous avez la rivière du Gouffre ici, le bassin de la rivière du Gouffre mais la rivière du Gouffre se termine ici, à Baie-Saint-Paul; vous avez le bassin de la rivière Sainte-Anne, le bassin de la rivière Montmorency qui se termine à Beaupré, le bassin de la rivière Saint-Charles qui se termine à Québec, je vais revenir ici tantôt. Le bassin de la rivière Jacques-Cartier, qui a le plus gros débit de nos rivières en région en période de printemps, et puis vous avez le bassin de la rivière Portneuf ici.

625 Chacune de ces rivières-là, pas chacune mais la majorité de ces rivières ont fait l'objet d'une analyse par des spécialistes au ministère, et nous avons déterminé la qualité de l'eau de ces bassins ou de ces rivières-là.

630 Vous avez ici la qualité de l'eau qui est identifiée dans la légende. Ce qui nous intéresse particulièrement, je pense, monsieur le Président, c'est l'eau qui est très mauvaise et l'eau mauvaise.

635 Donc on constate qu'il n'y a qu'une rivière ou qu'un bassin de rivière qui, à sa tête ou à son pied, la rivière Saint-Charles, en termes de qualité, est de très mauvaise à mauvaise, dans la région de la Capitale.

640 Et vous avez deux (2) autres bassins de rivières, la rivière Sainte-Anne, ici, avec les losanges, et puis la rivière Batiscan, dont la qualité est douteuse. Donc il y a deux (2) rivières qui font objet d'une approche particulière pour nous autres.

645 Et puis vous avez ici la même chose pour la rivière Malbaie, dans le bout de Clermont. C'est en bas du barrage de l'usine de papiers à Clermont, on avait une analyse de l'eau tout le long de la rivière, mais c'était à cette partie-là que la qualité de la rivière est douteuse.

Alors vous avez les bassins de nos rivières dans notre région, et vous avez, par cette illustration-là, une qualité de chacune de ces rivières-là.

650 Maintenant, quelles sont les problématiques particulières dans notre région sur la qualité de nos eaux de surface. Nous avons identifié, pour les fins de votre audience, monsieur le Président, trois (3) types de problématiques particulières dans la région de Québec: une première problématique qui est liée au fleuve Saint-Laurent; une deuxième à la rivière Saint-Charles; et une troisième par rapport à l'acidification de nos lacs.

655 Si on regarde la problématique identifiée au niveau du fleuve, on constate que la qualité bactériologique de l'eau, dans la région immédiate de Québec, est affectée par les débordements d'eaux usées non traitées, rejetées en temps de pluie, pour le fleuve.

660 Pour la rivière Saint-Charles, la rivière elle-même est affectée par deux (2) choses, par les débordements d'eaux usées non traitées par temps de pluie, on a compté dans les étés passés que c'est arrivé à peu près cinquante (50) fois, et la rivière Saint-Charles est également affectée par le prélèvement pour fins d'approvisionnement en eau potable que la Ville de Québec utilise. La Ville de Québec utilise l'eau de la rivière Saint-Charles pour alimenter ses réservoirs aux Plaines d'Abraham. Donc la qualité de l'eau de la rivière est affectée par ces deux (2) activités-là.

665 Dernier élément, non pas le moindre, en termes d'acidification, vous avez quinze pour cent (15%), ça représente à peu près le même pourcentage qu'à la grandeur de la province de Québec, par hasard, dans notre région, quinze pour cent (15%) de nos lacs ont été évalués comme des lacs acides; cinquante pour cent (50%) sont non acides; et puis vous avez trente-quatre pour cent (34%) de nos lacs qui sont en transition. Mais ils sont pas en transition vers le bas, ils sont en 670 transition vers le haut, c'est-à-dire qu'ils sont en transition pour devenir acides.

Nous avons parlé de l'eau de surface pour les rivières, les lacs, etc., nous allons maintenant passer à l'eau souterraine, c'est-à-dire de façon plus directe l'eau que nous consommons.

675 Quelle est la qualité de notre eau souterraine dans la région de Québec! La qualité générale de notre eau souterraine est de bonne qualité.

680 Nous avons toutefois identifié, depuis 90, huit-neuf (8-9) ans, deux (2) problématiques particulières qui sont prises en compte au moment où on se parle, une problématique au niveau de la MRC de Portneuf et puis une autre problématique au niveau de la MRC de l'Île-d'Orléans.

685 À la MRC de Portneuf, il y a eu des modifications des pratiques agricoles dans les zones de culture intensive de la pomme de terre pour diminuer la présence de nitrates dans l'eau souterraine. En 90-91, le ministère de l'Environnement, avec des partenaires de d'autres ministères, ont fait des relevés et ces relevés-là ont identifié, aux endroits spécifiques où il y avait culture de pommes de terre, une présence de nitrates élevée.

690 Donc on travaille, depuis 90-91, depuis cette période-là, avec le ministère de l'Agriculture, pour modifier les pratiques en usage par les agriculteurs. Et puis les relevés faits des deux (2) dernières années ou les trois (3) dernières années ont montré une diminution d'à peu près vingt pour cent (20%) au niveau de ce polluant qu'est le nitrate. Ça, c'est au niveau de la MRC de Portneuf.

695 Et puis ça, c'est pas à la grandeur de la MRC de Portneuf, c'est par îlot, à l'intérieur de la MRC de Portneuf. Pour toute la MRC de Portneuf, il y a des îlots très précis avec des concentrations très précises.

700 À l'Île-d'Orléans, nous avons une autre problématique, c'est que nous avons fait un relevé systématique d'un nombre de puits, et on a un projet qui est en cours qui vise l'amélioration de la protection d'une quinzaine de puits, afin d'en diminuer la vulnérabilité à la contamination bactériologique.

705 Le ministère, avec l'aide du ministère des Affaires municipales et l'aide de la MRC de l'Île-d'Orléans, et l'aide des municipalités visées, on est en train de tester des mécanismes qui vont faire en sorte que les puits de l'île qui nous causaient une présence, à l'intérieur de l'eau qui était bue par les citoyens de l'île, soit que la qualité de cette eau-là s'améliore avec le temps, on est après travailler là-dessus avec le ministère des Affaires municipales.

710 Donc en termes d'eaux souterraines à la grandeur de notre région, ce sont ces deux (2) éléments-là que nous avons retenus pour vous présenter, il y a pas d'autres éléments majeurs à notre connaissance.

715 Nous allons passer maintenant à l'eau potable, l'eau que l'on boit, d'où elle vient, d'où elle provient et ainsi de suite.

720 Mais cette eau potable là, dans chacune des MRC, c'est très différent.

725 Vous constatez que l'eau souterraine, c'est en pâle, et l'eau de surface est en foncé. Quand on regarde la partie à gauche complètement, la MRC de l'Île-d'Orléans, cent pour cent (100%) de son eau de consommation provient de l'eau souterraine. De l'autre côté, la partie droite, la Communauté urbaine de Québec, quatre-vingt-douze pour cent (92%) de son eau provient de l'eau de surface. Et puis vous voyez que ça part de la Jacques-Cartier, ça diminue comme ça en escalier, en passant par Portneuf. Les deux (2) MRC de Charlevoix, Charlevoix-Est, s'alimentent de plus en plus en eau de surface.

730 Alors c'est pas étonnant ici qu'on constate que cent pour cent (100%) des résidents de la MRC de l'Île-d'Orléans consomment de l'eau qui provienne de puits artésiens.

735 Le type d'alimentation en eau potable, on y arrive, neuf point six pour cent (9,6%) de l'eau consommée dans notre région provient de puits artésiens individuels, ou les puits de surface, et quatre-vingt-dix virgule quatre pour cent (90,4%) sont alimentés par des réseaux d'aqueduc municipaux, dans notre région.

Maintenant, on a parlé de l'eau qu'on consomme, nous allons parler maintenant de l'eau usée, comment gère-t-on l'eau usée dans notre région. Et puis encore là, vous allez constater

740 qu'on vous présente les données par le biais des mêmes MRC et puis la Communauté urbaine de Québec.

745 La gestion de l'eau usée par réseau, par MRC, dans notre région, vous avez soixante (60) municipalités qui sont actuellement avec un réseau d'égout, et on les a divisées par MRC.

750 755 Alors vous avez, dans Charlevoix, cinq (5); Charlevoix-Est, onze (11). Donc les deux (2) MRC, ça fait seize (16). Portneuf, quatorze (14) municipalités. Et la Communauté urbaine de Québec, il y a treize (13) municipalités qui ont un réseau d'égout. La Côte-de-Beaupré, huit (8); Jacques-Cartier, six (6); et l'Île-d'Orléans, deux (2). Ce sont des égouts privés, à l'Île-d'Orléans, et non pas des égouts municipaux.

760 765 Ce qui est intéressant de constater, c'est qu'au 31 décembre de cette année, quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) de la population sera raccordée à un réseau qui traitera des eaux usées, dans notre région. Quatre-vingt-onze pour cent (91%) de la population de la région de Québec est raccordée à un réseau d'égout.

770 775 Donc, vous allez dire, quatre-vingt-dix-neuf-quatre-vingt-onze (99%-91%), les quatre-vingt-onze pour cent (91%) sont raccordés à un réseau d'égout, mais les réseaux d'égout ne sont pas tous, ne traitent pas tous l'eau. Il y a quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) des gens qui sont raccordés, qui vont avoir une eau traitée par un réseau d'égout qui traite l'eau.

780 Le gouvernement a dépensé, dans la région de Québec, pour monter ces infrastructures-là, depuis un nombre considérable d'années, sept cent seize millions de dollars (716 M\$), pour l'ensemble des infrastructures qui servent à mettre en place les structures de traitement des eaux usées dans la grande région de Québec.

Alors voilà pour la gestion des eaux usées pour notre région!

Maintenant, les eaux usées, non pas usées par les humains mais par les industries. Ici, il y a deux (2) données, la première donnée, pâtes et papiers, cent pour cent (100%) de nos usines de pâtes et papiers, qui étaient les plus gros pollueurs en termes de rejets dans la nature au niveau des rivières et même du fleuve, d'eaux usées, cent pour cent (100%) de nos papetières, actuellement, dans la grande région de Québec, traitent leurs eaux usées, les eaux de leur fabrication, les eaux de processus de fabrication.

785 Et la totalité des autres intervenants industriels, autant au niveau de la métallurgie, de la chimie, du transfert de métal, l'agro-alimentaire et tout ça, la pollution de ces autres intervenants-là, même si les taux d'assainissement ne sont pas élevés, représente un facteur infime par rapport à la pollution qui était originée par les pâtes et papiers.

Et la presque totalité de ces eaux-là, ici, passent par le biais des réseaux municipaux de traitement des eaux qu'on a vus tantôt. Donc c'est pas rejeté en nature, mais ça passe par le biais des réseaux municipaux de traitement des eaux usées.

785        Et puis vous avez cent douze (112) usines dans notre région dont les eaux usées sont traitées.

Maintenant, nous allons passer aux deux (2) derniers portraits, le portrait agricole et le portrait faunique.

790        Au niveau du portrait agricole, dans le document qui contient des informations sur le portrait de la région de Québec, nous avons détaillé de façon très spécifique le nombre de bovins, le nombre de vaches, le nombre de poules, etc., mais ici, nous avons retenu de vous présenter ça par un étalon que vous allez revoir, monsieur le Président, dans les autres régions, un étalon qu'on appelle une unité animale.

800        Comment mesure-t-on la densité de la production agricole dans une région, c'est par une unité de mesure qu'on appelle une u.a., une unité animale. L'unité animale représente cinq cents (500) kilogrammes de poids vif, donc l'équivalent d'une vache ou d'un boeuf. Donc ça prend beaucoup de poules pour faire une vache ou un boeuf, donc on vous a pas présenté les trois cents millions (300 M) de poules qu'on a, on vous a présenté ça en termes d'unité animale, pour que ça ait plus de sens en termes de comparaison.

805        Vous avez nos six (6) MRC, avec la Communauté urbaine de Québec, ici, et puis vous avez le nombre d'unités animales au total pour l'ensemble de notre région, cinquante-cinq mille trois cent soixante-quatorze (55 374) unités animales.

810        Et quand on regarde ça, on s'aperçoit qu'on a vingt-trois mille deux cent trente-deux (23 232) unités animales qui sont dans la MRC de Portneuf; la MRC de Charlevoix et Charlevoix-Est, au total, ont vingt et un mille (21 000) ou vingt mille (20 000), vingt et un mille (21 000) unités animales dans ces deux (2) MRC là. Et vous avez les autres MRC, la plus petite étant la Côte-de-Beaupré, au niveau des unités animales, mille six cent trente-six (1636) unités animales.

815        On a mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (1398) fermes de recensées, à l'intérieur de ces MRC là, et on l'a dit tantôt, au début tout à fait, dans le premier acétabe, cinq virgule neuf pour cent (5,9%) de notre territoire, dans la région de Québec, représente la superficie des fermes pour l'ensemble de notre région.

820        Et vous allez revoir ce gabarit-là à l'intérieur de toutes vos audiences, parce que les autres régions vont probablement utiliser le même facteur de comparaison, c'est la seule façon qu'on puisse se comprendre.

825 Au niveau faunique, vous allez être étonnés aussi de constater qu'au niveau faunique, on a ressorti des données au niveau de trois (3) points.

825 Premièrement, on veut vous présenter l'omble de fontaine, la truite, truite arc-en-ciel, truite mouchetée - ça, c'est un pêcheur qui parle, moi je la mange, je la pêche pas - en termes de truite mouchetée, c'est l'espèce vedette de la région, c'est une des rares régions où l'on retrouve d'importantes populations allopatриques, c'est-à-dire que dans un plan d'eau il n'y a que cette truite mouchetée là, il y a pas d'autres types de poissons dans le même plan d'eau.

830 Il y a un million deux cent mille (1 200 000) captures annuellement. Il y a deux cent mille (200 000) jours-pêche par année; rappelez-vous tantôt de la population, on avait six cent mille (600 000) personnes, deux cent mille (200 000) jours-pêche pour cette truite mouchetée là, tantôt on va 835 vous montrer le nombre de jours-pêche pour le saumon.

840 Les retombées économiques dans notre région, pour la pêche de la truite mouchetée, c'est environ dix millions (10 M\$) en 95. Ces données-là n'ont pas été revalidées depuis cette époque-là.

845 Et il y a création directe d'emplois, deux cent soixante-dix (270) emplois directs, autant dans des ZEC, des pourvoiries, ou dans des réserves comme la Réserve des Laurentides, Réserve de Portneuf, ou des emplois directs créés par la pêche à l'omble de fontaine dans notre région.

850 Cet acéate-là vous présente la présence du saumon dans notre région. Étonnant, dans la région de Québec, il y a du saumon!

855 À l'origine, il y avait du saumon qui remontait nos rivières, mais avec les années, on a créé des barrages naturels, les papetières ont créé à l'embouchure des rivières des barrages pour avoir des retenues d'eau, et en créant un barrage pour retenir l'eau en amont, bien, le saumon ne pouvait plus monter.

860 Mais on a quatre (4) rivières à saumon dans notre région, et depuis à peu près dix (10) ans, on a des programmes de restauration du saumon à l'intérieur de nos rivières à saumon qui, historiquement, contenaient un grand nombre de saumons.

865 Ces barrages-là sont soit propriété de papetières ou soit propriété de propriétaires privés qui gèrent ces barrages-là pour des minicentrales.

870 Le ministère a pris des ententes avec les papetières ou avec les propriétaires privés des minicentrales pour faire en sorte qu'il y ait des passes à saumons qui permettent aux saumons de remonter la rivière et puis d'aller dans le haut de la rivière, et vous allez constater, en vous promenant sur le long de la Jacques-Cartier, à Portneuf, il y a du monde qui pêche du saumon.

Alors il y a deux mille cinq cents (2500) jours-pêche par année, dans la région de Québec, au niveau du saumon.

870 Et puis on a un potentiel, quand nos programmes d'ensemencement seront terminés, vingt-cinq mille (25 000) jours-pêche par année. Et on a deux cents (200) captures annuellement, cette année, mais on a un potentiel de trois mille six cents (3600) captures par année à échéance. Et il y a des retombées d'environ deux millions (2 M\$) par année, au niveau économique, pour la pêche du saumon, ce qui n'est pas peu dire.

875 Et ça, vous retrouvez ça au niveau de la rivière Malbaie, ça c'est dans le bout de Clermont, il y a une ZEC qui gère la pêche là; dans la Jacques-Cartier, vous avez la même chose, une ZEC qui gère la pêche; dans le Petit-Saguenay, ça c'est le domaine en bas du domaine de monsieur Desmarais, où il y a du saumon aussi, dans le Petit-Saguenay, dans le nord de notre région, au sud de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean; et puis vous avez dans la rivière du Gouffre aussi, où il 880 y a une montée de saumons aussi dans cette rivière-là, dans le bout de Baie-Saint-Paul.

Donc on vient de voir l'omble de fontaine, le saumon.

885 La dernière information que je vais vous livrer, c'est au niveau de la pêche commerciale dans notre région, dans la région de Québec.

890 Nous ne sommes pas une région qui a une très grande densité de pêche commerciale, nous avons vingt (20) permis de pêche commerciale dans la région de Québec. Ça, c'est des gens qui gagnent leur vie à pêcher commercialement des espèces.

Par exemple, dans la région de Trois-Rivières, il y a cinquante-neuf (59) permis d'émis; donc la région de Québec en a vingt (20).

895 Que pêche-t-on, quand on donne un permis commercial. Vous avez quatre (4) espèces, l'esturgeon noir, cinq point cinq (5,5) tonnes par année, cinq cents (500) captures; l'esturgeon jaune, cinq (5) tonnes par année; l'éperlan arc-en-ciel, dix (10) à douze (12) tonnes par année; et puis enfin, l'anguille d'Amérique, où on ramasse cinq (5) à huit (8) tonnes.

900 L'esturgeon noir, c'est un esturgeon qui se promène en eau salée, tandis que l'esturgeon jaune est un esturgeon qui se promène en eau non salée, l'esturgeon jaune, on le retrouve même jusqu'à Montréal.

905 Dans la région de Trois-Rivières, Montréal et au Bas-Saint-Laurent, nous pêchons de l'esturgeon jaune, et puis pour l'esturgeon noir, vous allez voir dans la région Chaudière-Appalaches, nous, on pêche cinq (5) tonnes par année, Chaudière-Appalaches pêche à peu près cinquante (50) tonnes par année d'esturgeon noir, dans la région de Montmagny.

910        Et l'anguille d'Amérique, chez nous, on a cinq (5) à huit (8) tonnes, et puis Chaudière-Appalaches en pêche beaucoup plus; ils ont un plus grand cheptel de ce côté-là.

915        L'éperlan, il y en a presque plus dans la région, sur le versant sud de notre région. Nous autres, ici, ça se fait surtout dans la région de l'Île-d'Orléans.

920        Alors voilà pour la pêche commerciale pour notre région!

925        Maintenant, quelles sont les principales problématiques que l'on rencontre lorsqu'on veut analyser les problèmes qu'on vit au niveau de la pêche, tant au niveau de la pêche sportive que la pêche commerciale! Essentiellement, ce sont des problèmes au niveau de l'habitat, principalement au niveau de l'habitat.

930        On a des sédiments fins dans les frayères, c'est du sable qui se ramasse dans nos frayères, du sable qui est déposé là par des chemins forestiers ou par le biais de travaux qui sont faits par le ministère des Transports ou d'autres types de travaux; le sable se ramasse dans nos frayères, et c'est un problème au niveau de la fraye de nos poissons.

935        Vous avez l'acidification et l'eutrophatisation des eaux, aussi, qui est un problème qu'on retrouve dans notre région. Et vous avez l'introduction d'espèces compétitrices, les pêcheurs vont pêcher avec un autre poisson, qui est du mené ou un autre type de poisson, et ils amènent ce poisson-là qui est un poisson appât dans le plan d'eau, et ça diminue la qualité de nos prélevements fauniques.

940        Un autre problème est au niveau de nos barrages et le marnage. Je vous ai parlé tantôt que les barrages empêchaient le saumon de passer, mais le barrage empêche également les autres types de poissons, et le marnage aussi.

945        Le marnage, c'est la diminution du niveau d'eau l'hiver, pour permettre l'alimentation en eau des minicentrales qui sont en aval du barrage, pour alimenter la minicentrale en eau. Ça, ça crée un problème parce que le niveau d'eau en dessous de la glace baisse, et puis la fraye se fait mal.

950        Évidemment, comme dans les autres régions, vous avez vu ça récemment dans les reportages, on l'a vu pour les oiseaux mais pour le poisson aussi, on n'a pas une région surbraconnée mais on a une région braconnée; pas plus que les autres, mais il y a braconnage dans notre région.

955        Et puis à la fin, bien, on a des barrages naturels faits par l'homme, mais on a aussi des barrages faits par les castors, et ça crée des dommages importants, surtout nos lacs qui sont situés dans des territoires où on ne va pas souvent, souvent les barrages faits par des castors créent des dommages considérables à notre habitat.

950        Alors voilà la présentation que je voulais vous faire de façon succincte. Ce sont les données qui concernent la grande région de Québec sur tous les plans en termes d'eau potable, autant de l'eau consommée que de l'eau de rejet.

955        Merci, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Rivard.

960        Je rappelle que les gens qui voudront poser des questions, vous vous inscrivez à l'arrière d'abord, et ensuite je vous recevrai par ordre d'inscription.

Autant liquider toutefois rapidement un certain nombre de questions de la Commission.

---

965

## PÉRIODE DE QUESTIONS

### PAR LE PRÉSIDENT:

970

Avez-vous dit, monsieur Rivard, qu'il y avait cinquante (50) débordements par année dans le bassin du lac Saint-Charles?

975

### PAR M. JACQUES RIVARD:

Les informations que nous possédons, monsieur Côté peut peut-être répondre de façon plus précise pour la ville de Québec, en période de pluie - allez-y donc, monsieur Côté!

### PAR LE PRÉSIDENT:

980

Bonjour monsieur Côté.

### PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

Bonjour monsieur Beauchamp.

985

Je voudrais préciser qu'il y a effectivement une cinquantaine de débordements qui se produisent, non pas dans le lac Saint-Charles - pour la compréhension de tout le monde, le lac Saint-Charles est environ à une quinzaine de mètres au nord de Québec - il y a une cinquantaine de débordements qui se passent entre le 15 mai et le 15 septembre, mais dans la partie de la rivière Saint-Charles ici en ville, le quatre (4) kilomètres qui est en amont du barrage Samson et qui va approximativement jusqu'au pont Scott.

990

### PAR LE PRÉSIDENT:

995

Donc on parle pas de déversements dans le réservoir ou dans le lac. Parce que c'est la question de l'eau potable qui est importante derrière ça.

### PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

1000

Pas du tout. Cette problématique-là est dans la partie basse de la rivière et n'a rien à voir avec le lac Saint-Charles.

### PAR LE PRÉSIDENT:

1005

Alors par rapport au lac Saint-Charles, est-ce que vous avez par ailleurs des phénomènes de débordements qui amènent par exemple des eaux de ruissellement qui ont passé sur des routes ou autrement, et qui affectent la qualité de l'eau du lac Saint-Charles?

**PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:**

1010 Effectivement, les eaux de ruissellement, pour les municipalités qui entourent le lac Saint-Charles, peuvent aboutir dans le lac.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1015 Quelles sont ces municipalités?

**PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:**

1020 Lac-Saint-Charles lui-même, une partie de Stoneham et je crois aussi une partie de Lac-Delage.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1025 Est-ce que vous avez des relevés quantitatifs sur ces débordements à l'intérieur du lac Saint-Charles?

**PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:**

1030 Non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1035 Très bien.

1035 Monsieur Genest!

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

1040 Alors je mentionne, pour les gens qui participent à l'audience, que le portrait régional de l'eau de la région de Québec fait partie des documents déposés de la Commission, alors il s'agit du document qui a la cote PR3.3-142.

1045 Alors ce document dans lequel nous pouvions suivre, monsieur Rivard, votre présentation, fait allusion aussi à des débordements d'eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent provenant de réseaux d'égouts municipaux.

Pouvez-vous nous faire part un peu de l'ampleur de ces débordements et de la récurrence?

1050 **PAR M. JACQUES RIVARD:**

Vous avez des débordements de différentes municipalités qui sont dans la région immédiate de la ville de Québec, pas exclusivement des débordements de la ville de Québec. Il y a d'autres réseaux municipaux qui entourent la ville de Québec, Beauport et ainsi de suite, qui aussi se déversent dans le fleuve Saint-Laurent, en termes de débordements.

## PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1060 D'accord. Donc il s'agit d'eaux usées, et ces débordements-là donc, on peut présumer qu'ils présentent des risques pour la santé humaine?

## PAR M. JACQUES RIVARD:

Potentiellement oui.

## PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

On pense à quel genre de risques, à ce moment-là?

1070 PAR M. JACQUES RIVARD:

Il faudrait voir avec monsieur Hébert.

PAR M. SERGE HÉBERT:

1075 Alors le problème lié aux débordements dans le fleuve, c'est surtout un problème d'ordre bactériologique. Alors s'il y a des gens qui se baignent dans ces eaux affectées par des débordements, il peut y avoir éventuellement gastro-entérite, otite, conjonctivite, des problèmes d'infection cutanée, des choses comme ça.

1000

Ca se produit si les gars se battent dans la flaque?

1985 PAR M. GÉRÔME LÉPÈRE

C'est pas automatique que quelqu'un qui se baigne dans des eaux contaminées par des débordements, que ces gens-là attrapent des problèmes, soit des conjonctivites ou des gastro.

1090 Alors ce qu'on se sert pour surveiller la qualité de ces eaux-là, c'est un indicateur, les coliformes fécaux. Alors quand il y a présence de coliformes fécaux, c'est un indicateur de la

présence potentielle de d'autres virus ou bactéries pathogènes, mais c'est pas automatique qu'il y en a.

1095 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Et est-ce qu'il existe une solution pour prévenir ces débordements?

1100 **PAR M. JACQUES RIVARD:**

Il y a une solution, il y a plusieurs solutions. D'abord un, c'est qu'il arrête de pleuvoir, ça c'est une solution qu'on contrôle pas.

1105 Monsieur Bégin, lors du lancement de la Commission, a eu à répondre à cette question-là également, pour les débordements entre autres particulièrement, il y a une solution, il y a des solutions techniques, la Ville de Québec est actuellement en train d'analyser différentes avenues de solutions pour les débordements de la Communauté urbaine de Québec je pense, particulièrement, et ce sont des solutions auxquelles référerait monsieur Bégin lorsqu'il a lancé cette Commission-là.

1110 Alors je peux pas analyser plus en détail ces éléments de solutions là; peut-être que des représentants de la Communauté urbaine pourraient répondre de façon plus pointue aux activités ou aux réflexions qui se font actuellement dans ce sens-là.

1115 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Alors il s'agit de la solution du projet de bassins de rétention de la Communauté urbaine de Québec auquel vous faites allusion?

1120 **PAR M. JACQUES RIVARD:**

Oui. Monsieur Breton, qui représente la Communauté urbaine de Québec, a peut-être des choses à ajouter là-dessus. Souvent, quand on se fait relancer comme ça, on n'est pas prêt mais...

1125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui. Il y a juste une affaire, vous pouvez relancer mais c'est moi qui dirige!

1130 **PAR M. JACQUES RIVARD:**

Je vous regarde, d'ailleurs!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1135

Je regarderai pas passer les balles, vous me les envoyez.

Monsieur Breton, êtes-vous capable de nous informer un peu là-dessus, sur ces projets-là, s'il vous plaît?

1140

**PAR M. PIERRE BRETON:**

1145

Oui monsieur le Président. Depuis quelques années, la Communauté urbaine de Québec a fait des études de concept, en vue d'établir les besoins pour limiter les débordements en moyenne à deux (2) fois par saison estivale. C'est des études qui ont été complétées en 94 et en 95.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1150

C'est-à-dire que vous avez deux (2) déversements par année?

**PAR M. PIERRE BRETON:**

1155

C'est un concept de construction de bassins de rétention et d'ouvrages connexes qui pourraient limiter en moyenne à deux (2) déversements ou quatre (4) déversements, dépendant des solutions qu'on adopterait, par saison estivale.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1160

Actuellement, vous en avez combien par année?

**PAR M. PIERRE BRETON:**

1165

On parlait d'une cinquantaine, en moyenne.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1170

Vous aussi, c'est correct. Et là, vous auriez des projets de bassins de rétention pour les réduire à deux (2) ou à quatre (4), selon les solutions?

**PAR M. PIERRE BRETON:**

1175

C'est ça. Il y a des concepts qui ont été établis, des coûts qui ont été estimés, et il y a des demandes même qui ont été faites au gouvernement en vue d'établir un programme d'assainissement qui toucherait la construction d'ouvrages de contrôle des débordements.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Alors le projet en est au niveau de l'étude de faisabilité ou quoi?

1180 **PAR M. PIERRE BRETON:**

Il y a des études assez avancées, on serait prêt à passer maintenant à des plans et devis de construction, plans et devis préliminaires de construction, si on avait l'aval et si on avait le financement nécessaire pour le faire.

1185 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

D'accord, merci.

1190 Monsieur Rivard, parlons maintenant un petit peu, si vous voulez, du lac Saint-Charles et de la rivière Saint-Charles.

Vous avez mentionné que le lac Saint-Charles est la prise d'eau potable de la ville de Québec et d'un certain nombre de municipalités, il s'agit de quelles municipalités?

1195 **PAR M. JACQUES RIVARD:**

À ma connaissance, j'ai pas mentionné que le lac Saint-Charles était une prise d'eau pour d'autres municipalités que la municipalité de Québec.

1200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, c'est dans le document ici!

1205 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Alors vous auriez dû le mentionner, parce que c'est dans votre document.

1210 **PAR M. JACQUES RIVARD:**

De d'autres municipalités que la ville de Québec? Dites-moi à quelle place.

1215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va vérifier auprès de la Ville de Québec. Est-ce que monsieur Côté, de la Ville de Québec, peut nous répondre s'il vous plaît.

La Ville de Québec vend de l'eau aux autres municipalités, c'est bien ça?

**PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:**

1220

Effectivement, la Ville de Québec vend de l'eau à neuf (9) municipalités. Je peux vous les nommer.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1225

S'il vous plaît.

**PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:**

1230

Ville de Vanier, Ancienne-Lorette, Saint-Émile, Lac-Saint-Charles, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Village Huron, Sillery, partie de Loretteville et partie de Charlesbourg.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1235

Juste vérifier, s'il y a un conflit entre les villes sur le prix que vous chargez aux municipalités pour leur vendre l'eau, qui est-ce qui statut là-dessus, en cas de conflit ou de divergence?

**PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:**

1240

À ma connaissance, s'il y a débat, il y a une commission aux affaires municipales qui regarde ces questions-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1245

O.K. Madame Gallichan.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

1250

Oui monsieur le Président, j'aimerais parler d'eaux souterraines avec monsieur Rivard, deux (2) sujets en particulier, on va parler d'abord de la région de Portneuf.

Est-ce que j'ai bien compris que vous avez dit qu'il y avait une amélioration de un pour cent (1%), est-ce que c'est un (1%) ou vingt pour cent (20%) que vous avez dit?

1255

**PAR M. JACQUES RIVARD:**

De l'ordre de vingt pour cent (20%).

1260

C'est-à-dire le ministère de l'Agriculture, actuellement, est après travailler avec les producteurs agricoles, les producteurs de pommes de terre. Mon collègue Laval, monsieur le Président, pourrait peut-être aller de façon plus précise dans le détail.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

1265                   Le meilleur éclairage qui arrive en même temps.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1270                   Ça, c'est brillant de nous en donner plus.

1270                   Alors le collègue, il est là? Monsieur Poulin.

**PAR M. LAVAL POULIN:**

1275                   Oui, alors monsieur le Président, comme le signalait mon collègue Rivard, effectivement il y a eu plusieurs efforts qui ont été faits par le MAPAQ pour améliorer la situation, et ça se situait dans la foulée, comme le mentionnait monsieur Rivard, d'études qui ont été réalisées au début des années quatre-vingt-dix, 90-91, et qui ont été refaites à nouveau en 97-98.

1280                   Et je reprends encore les mots de monsieur Rivard pour dire qu'il s'agissait de cas ponctuels, n'est-ce pas, où finalement la situation n'était pas jugée à ce moment-là critique.

1285                   Et puis l'étude qui a été réalisée plus récemment, dont les conclusions sont pas encore tout à fait rédigées par l'Université Laval, semble-t-il montre une amélioration.

1290                   Maintenant, en ce qui a trait comme tel aux mesures du MAPAQ, il y en a plusieurs, monsieur le Président, elles vous ont été présentées à Montréal, et peut-être ici, uniquement pour le bénéfice des personnes présentes, en rappeler certaines, par exemple la stratégie phytosanitaire qui vise la réduction de cinquante pour cent (50%) des pesticides utilisés d'ici 2003, et qui s'est traduit déjà par des résultats significatifs en termes de réduction.

1295                   On peut parler de la création des clubs agro-environnementaux, du service-conseil, de la recherche et développement, l'IRDA dont la création a été annoncée au cours de la dernière année, et ainsi de suite, j'en ai toute une liste ici, elles ont été déposées à la Commission lors de la présentation à Montréal. Alors voilà!

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

1300                   Il y a une précision que j'aimerais qu'on m'apporte, soit de votre part, monsieur, ou de monsieur Rivard.

1305                   Dans le document, le portrait régional de la région de Québec, en page 10, à l'élément "problèmes de contamination", on reste toujours dans le secteur de Portneuf, vous dites à un moment donné que:

"Les puits situés en zone agricole de cette région contiennent cent (100) fois plus de nitrates qu'en milieu naturel."

1310                   Et un peu plus loin, toujours lorsqu'il est question de Portneuf, à la page 17, on dit que les nappes d'eaux souterraines ont connu, en quelques endroits, de légers problèmes au niveau des nitrites et des nitrates et de certains pesticides autour des cultures de pommes de terre.

                         Est-ce que je vais croire la page 10 ou je vais croire la page 17?

1315                   **PAR M. JACQUES RIVARD:**

                         Les deux (2) pages, vous devez croire les deux (2) pages, mais on va vous expliquer ça. Monsieur Ouellet Michel. Monsieur Ouellet est un spécialiste de ces questions au ministère de l'Environnement.

1320                   **PAR M. MICHEL OUELLET:**

                         Bon oui, à la page 10, ce qu'on mentionne ici, c'est de 1993 et 95:

1325                   "Les puits situés en zone agricole contiennent cent (100) fois plus de nitrates qu'en milieu naturel."

1330                   Bon, disons que nous autres, on considère que normalement, en milieu naturel, une eau présente des concentrations inférieures à un milligramme par litre, même ça peut être point un (0,1) milligramme par litre, alors lorsque la norme, qui est de dix (10), est dépassée, le cent (100) fois fait référence à une teneur de fond.

1335                   Mais nous autres, on considère que dépassé un milligramme par litre, généralement c'est signe qu'il y a une activité humaine qui interfère finalement avec la qualité et donc, c'est un signe qu'il y a une contamination due à une activité humaine.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

1340                   Et vous considérez, quand vous voyez apparaître ce un milligramme, qu'il y a comme une alerte?

1345                   **PAR M. MICHEL OUELLET:**

                         C'est ça. Parce que justement, normalement, ce qu'on observe au Québec, dans les eaux naturelles, c'est des concentrations qui sont bien en deçà du un milligramme par litre, généralement.

1350                   Donc nous, on considère de façon un peu usuelle que lorsqu'il y a dépassement du un milligramme par litre, c'est qu'il en train de se passer quelque chose, il y a une origine, c'est pas d'origine naturelle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1355                   Et votre norme de santé se situe à quel niveau?

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

1360                   Dix (10) milligrammes par litre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1365                   Donc la norme d'alerte de santé a été franchie...

**PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:**

1370                   Dix (10) fois.

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

1375                   C'est ça, si on regarde ici, quand on parle de 90-91, on parle que la moyenne des nitrates dépasse la norme de dix (10) milligrammes par litre, c'est le cas.

1380                   Il faut comprendre par exemple, dans le contexte des cultures de pommes de terre, c'est ça qu'il est peut-être important de préciser, c'est que ce sont des cultures qui se font habituellement dans des sols sablonneux, c'est-à-dire des milieux géologiques, hydrogéologiques qui sont particulièrement vulnérables à ce qui se passe sur le territoire, c'est-à-dire que c'est des milieux qui sont très perméables, ce qui veut dire que lorsqu'il y a présence d'une substance, on parlait d'un contaminant comme des matières fertilisantes, bien, il peut y avoir un entraînement facile, aisément de ces substances-là, la migration à travers le sol donc jusqu'à la nappe d'eau souterraine, donc les risques de contamination sont nettement plus élevés.

1385                   On va parler, nous autres, de vulnérabilité des eaux souterraines, à ce moment-là.

**PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:**

1390                   Pour bien se faire comprendre, quand vous avez parlé tout à l'heure d'une cote d'alerte à un milligramme, c'est que ça, pour vous, c'est une alerte qu'il y a une contamination qui se fait, mais l'eau n'a pas encore atteint le dix (10) milligrammes, donc est encore potable?

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

1395        Non, c'est ça. Quand je dis une cote d'alerte, remarquez, c'est un peu comme une règle du pouce, je dirais.

1400        C'est-à-dire que nous, quand on voit des résultats d'analyses et les concentrations sont au-delà de un milligramme par litre, on commence à se poser des questions, c'est-à-dire il y a quelque chose sur le territoire, il y a des activités là, habituellement il y a quelque chose d'autre que les causes naturelles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1405        Mais c'est finalement l'alerte santé qui vous a rendu attentifs à la pollution à la MRC; c'est parce que d'abord, des gens ont été malades ou indisposés que vous avez été appelés à travailler sur...

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

1410        Non. Bien là, peut-être que les gens de la région seraient mieux placés pour préciser là-dessus, mais je ne crois pas, à ma connaissance, qu'il y a eu des gens qui ont été malades, et puis qu'il y a un lien qui a été fait avec le dix (10) milligrammes par litre.

1415        **PAR M. JACQUES RIVARD:**

1420        Non, monsieur le Président, l'origine de cette mesure de présence de nitrates n'était pas un problème de santé, c'était des plaintes qui étaient des plaintes de personnes qui demeuraient dans ce milieu-là, et ces plaintes-là nous ont amenés à aller mesurer la présence de d'autres types de polluants.

1425        Et nous avons trouvé, en dessous des champs de culture de patates, immédiatement en dessous, la nappe où les gens cultivent dans le sable, la présence de nitrates.

1430        Mais c'était pas une cause qui nous avait été amenée par le Département de santé publique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1435        C'était pas directement la santé, c'était des plaintes de citoyens liées à l'odeur, ou à la turbidité ou...

1435

**PAR M. JACQUES RIVARD:**

Exactement, au bruit d'épandage ou de choses comme ça.

1440

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

1445

L'autre sujet - mais est-ce qu'il y a des gens, je veux pas retarder le questionnement en provenance de la salle, s'il y a des gens qui veulent aller s'inscrire, mais en attendant vous me permettrez de poser la question sur l'autre sujet des eaux souterraines qui me venait à l'esprit, c'est celui de l'Île-d'Orléans, parce que j'y suis peut-être un peu plus sensible, mais il faut bien rester quelque part, est-ce que ce sujet est également attribuable, avec le problème que vous avez décrit, à d'autres îles du Saint-Laurent, on pense entre autres à l'Île-aux-Coudres.

1450

Est-ce que ce type de situation là est valable aussi?

**PAR M. JACQUES RIVARD:**

1455

Pour répondre, il aurait fallu que nous mesurions les données comparables à l'Île-aux-Coudres, ce que nous n'avons pas fait. Nous n'avons pas mesuré la présence, dans les divers puits de l'Île-aux-Coudres, de contaminants. Donc je suis pas capable de répondre à cette question-là.

1460

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Mais la situation, le problème étant analogue, et non seulement à l'Île-aux-Coudres, j'ai cru lire quelque part que c'est aussi le cas dans Charlevoix par exemple, est-ce que ce que vous avez fait comme travail, avec d'autres ministères, est applicable et sera fait aussi pour d'autres lieux que l'Île-d'Orléans?

1465

**PAR M. JACQUES RIVARD:**

1470

Bon, plus précisément, pourquoi sommes-nous allés à l'Île-d'Orléans et pourquoi ne sommes-nous pas allés à l'Île-aux-Coudres ou ailleurs dans Charlevoix, l'élément déclencheur qui fait que le ministère de l'Environnement décide d'aller prendre une mesure quelconque au niveau des puits ou au niveau de la consommation de l'eau potable chez les citoyens, il y a un élément déclencheur, parce que ça coûte une fortune de faire ça, on peut pas se lancer n'importe où sur le territoire, dans le cas de l'Île-d'Orléans, nous avions eu vent par le Département de santé communautaire, le Département de santé publique, qu'il y avait un problème d'hépatite au niveau de certains résidents d'une propriété.

1475

Donc c'est ce qui a déclenché de notre part un relevé des puits dans la zone où il y avait eu un constat de la présence de cette maladie-là. Mais nous n'avons pas eu, pour le moment, de telles informations provenant d'ailleurs, du territoire de la région de Québec.

1480 PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

Une dernière question si vous me permettez, une sous-question monsieur le Président.

1485 Est-ce que la norme du trente (30) mètres de distance entre une fosse septique et un puits artésien est toujours la norme respectée et celle qui doit être respectée ou être améliorée?

**PAR M. JACQUES RIVARD:**

Je vais passer la parole à mon collègue Daniel Paradis, qui est un spécialiste.

**PAR M. DANIEL PARADIS:**

Bonjour! Bon, en ce qui concerne la norme du trente (30) mètres, c'est actuellement toujours la norme en vigueur concernant la distance entre une installation septique et un puits d'alimentation en eau potable résidentiel.

Il y en a plusieurs qui pensent que c'est pas tout à fait suffisant, comme il y en a aussi plusieurs qui pensent que dans certains cas, ça l'est toujours. Je pense que c'est une grande question qui est large.

Actuellement, au niveau des puits municipaux à grand débit, cette norme-là s'applique pas. Il y a une norme, il y a pas de norme mais il y a un guide, qui s'appelle un guide de protection pour les puits municipaux, c'est pas une norme, c'est un calcul qui se fait cas par cas, dépendant du type de sol, dépendant du débit qu'on va chercher.

1505 Autrement dit, pour les petits puits, ça peut peut-être s'appliquer, mais cette norme-là n'est pas tout le temps valable, spécialement lorsqu'on est dans des sols très poreux, on parlait tantôt des sables dans Portneuf, c'est peut-être dans ce type de cas là où la norme du trente (30) mètres n'est plus valable.

1510 Mais il y a pas personne, actuellement, qui est capable de dire, ça va être cinquante (50)

474

## PAR LE PRÉSIDENT

1520 Vous touchez là, je pense, des questions importantes. La norme de trente (30) mètres est la norme provinciale qu'on applique partout?

## PAR M. DANIEL PARADIS:

Sur les puits résidentiels.

1525

## PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça. Et c'est cette norme qui, finalement, incite les municipalités à déterminer la superficie minimale des terrains pour les résidences isolées?

1530

**PAR M. DANIEL PARADIS:**

Exact.

1535

## PAR LE PRÉSIDENT:

Si cette norme-là s'avère inadéquate, ça veut dire que maintenant, on permet, à la grandeur du Québec, indépendamment de la nature du sol, une mesure de superficie qui risque de ne pas être adéquate compte tenu des sols en question?

1540

**PAR M. DANIEL PARADIS:**

Possiblement. Voyez-vous, on vient de compliquer le problème, il faut tenir compte du type de sol.

1545

Actuellement, la norme du trente (30) mètres est établie pour un sol standard. On s'aperçoit qu'il y a des types de sol où c'est plus contraignant, les sols très poreux sont plus contraignants. Souvent, on va rencontrer des pollutions, des contaminations de puits dans ce type de sol là.

1550

Est-ce que vous savez si le risque de contamination des puits, par exemple, est lié à d'autres facteurs? Vous évoquez la nature du sol, est-ce qu'il y a des problèmes par exemple à la pente, est-ce qu'il y a des problèmes par rapport aux quantités d'eau utilisées ou est-ce qu'il y a des problèmes par rapport à la nature de l'utilisation qu'on fait de l'eau domestique?

Est-ce qu'il y a des pratiques locales qui varient, qui font que les fosses septiques soient moins performantes par exemple?

1560

PAR M. DANIEL PARADIS:

1565 Bon, les fosses septiques, si elles sont construites telles que demandées par le ministère, elles ont toujours la même performance; c'est pas la performance des installations septiques qui est problème, c'est le sol, c'est nos paramètres du sol, c'est le type de sol, c'est la quantité d'eau qu'on va chercher, c'est la profondeur à laquelle on va trouver l'eau dans le sol, aussi, qui est un paramètre important.

1570 Il faut comprendre que le sol, c'est notre système d'épuration; si on en a seulement un mètre ou deux (2), notre système est faible, si on en a dix (10), vingt (20) ou trente (30) mètres, on a un meilleur système.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1575 Très bien. Est-ce qu'il y a une étude au ministère, en cours, sur la performance et les risques associés aux champs d'épuration et à la norme du trente (30) mètres; est-ce que vous avez une étude en cours là-dessus?

**PAR M. DANIEL PARADIS:**

1580 À ma connaissance, non, sauf que je vous dirais que c'est une connaissance régionale. Je sais pas s'il y a d'autre chose là-dessus.

**PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

1585 Une information supplémentaire, monsieur le Président.

1590 Comme on l'a mentionné dans les audiences à Montréal, le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées est actuellement en modification, si on veut, et les représentations se font à des groupes-cibles, ces jours-ci, aux inspecteurs municipaux, aux municipalités, pour expliquer un peu le projet de modification.

1595 Et ce projet de modification là, entre autres choses, tient compte du type de sol pour une nouvelle technologie, éventuellement, qui pourrait être disponible sur le marché. Actuellement, ce règlement-là ne concerne que des technologies conventionnelles ou des biofiltres à tourbe. Alors le nouveau règlement tiendra compte de la technologie, de la performance par rapport aux rejets et aux types de sols.

Donc il y a une modification qui va tenir compte de ces éléments-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1600 Donc il y a un document actuellement en circulation, qui est donné en consultation?

**PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

1605

Effectivement. C'est-à-dire que le projet est présenté sous forme d'une documentation qui est soumise aux gens auxquels c'est présenté, et cette documentation-là pourrait être déposée auprès de la Commission.

1610

**PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît. Merci.

1615

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Alors on a deux (2) exemples, là, d'aquifères qui sont vulnérables, qui sont en situation peut-être même de danger, celui de la MRC de Portneuf, et dans ce cas-là ce sont les nitrates qui sont en cause, la pollution diffuse par les nitrates, et celui de l'Île-d'Orléans et dans ce cas, ce sont les pesticides qui sont en cause.

1620

Qu'est-ce que le projet de politique de protection et de conservation des eaux souterraines du ministère prévoit pour protéger ce type d'aquifères; est-ce qu'il y a des mesures qui sont envisagées, un suivi, un monitoring; qu'est-ce qui est envisagé?

1625

**PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Je vais laisser la parole à monsieur Ouellet, mais comme je l'ai souligné à Montréal, ce projet est actuellement, c'est le projet de 96 qui a été rafraîchi disons en 98, alors c'est pas un document qui est actuellement adopté. Michel!

1630

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

O.K. Peut-être pour le cas de l'Île-d'Orléans, on parle de contamination bactériologique, ce qui est souvent mis en cause, et ça c'est pas un problème qu'on rencontre, qu'on observe essentiellement à l'Île-d'Orléans, on peut rencontrer ça un peu partout en province, les cas de contamination bactériologique des puits à usage domestique, il y a souvent en cause la fosse septique, le champ d'épuration.

1640

Ça, c'est un problème, dans le projet de politique, on décrivait certaines mesures qui pouvaient être prises au niveau de l'aménagement même d'un ouvrage de captage.

1645

Bon, il y a la question de la réciproque qui a été soulevée la semaine dernière, c'est-à-dire que le Règlement sur les résidences éloignées précise le trente (30) mètres, mais lorsque le champ d'épuration est déjà existant et on aménage le puits, bon, la réciproque n'est pas imposée. Mais c'est surtout une question d'aménagement, de construction.

1650 Alors ce qui peut être fait par exemple, c'est une cimentation le long du tubage, lorsque les dépôts sont inférieurs à trois (3) mètres de profond. C'est-à-dire qu'on rencontre le roc à moins de trois (3) mètres de profondeur, on peut prendre un peu ce critère-là comme étant un indice d'une très grande vulnérabilité, donc au niveau de l'aménagement, construction du puits, en tenir compte, faire une cimentation.

1655 Puis on a mentionné tout à l'heure qu'il y avait une étude-pilote à l'Île-d'Orléans, justement cette étude-là est là pour vérifier quelle technique pourrait être utilisée, parce que là je vous parlais de nouveaux puits, la cimentation ça se présente lorsqu'on construit un nouveau puits, mais là pour des ouvrages existants, déjà aménagés, bien, l'étude qui est faite actuellement va permettre justement de vérifier différentes techniques qui permettraient peut-être de corriger, à moyen terme, le problème de contamination au niveau des puits existants.

1660 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Alors la cimentation, c'est de verser du ciment de la surface jusqu'au roc, sur un certain diamètre, quoi?

1665 **PAR M. MICHEL OUELLET:**

1670 C'est ça. Ce qui arrive, c'est que quand le puisatier fore, finalement fait son forage dans le sol, il y a ce qu'on appelle, il fait un forage sur un certain diamètre, il va insérer un tubage de diamètre plus petit, il va laisser ce qu'on appelle, nous, un espace annulaire et ce qu'il va faire, c'est qu'il va couler, à l'intérieur de cet espace annulaire, c'est-à-dire entre la paroi du tubage et le sol naturel je dirais...

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

1675 Vous avez pas un acétate pour nous expliquer ça?

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

1680 Je pourrais peut-être le faire avec un acétate et peut-être un petit crayon.

1685 O.K., vous avez la surface du sol ici, alors ce que le puisatier va faire, alors ici supposons que vous avez un dépôt meuble de faible épaisseur, alors ce que le puisatier va faire, c'est qu'il va réaliser son forage, il va traverser les dépôts meubles ainsi que le roc, et ce que les puisatiers appellent au Québec un puits artésien, normalement, il va installer un tubage métallique, un tubage fermé qu'il va ancrer jusqu'à une certaine profondeur dans le roc, habituellement quelques pieds seulement, donc le tubage ne sert qu'à retenir les dépôts meubles pour éviter que le trou se referme.

1690 Dans le roc, étant donné que le trou peut demeurer ouvert, c'est simplement un forage ouvert, c'est-à-dire qui permet à l'eau de s'infiltrer un peu partout, via les différentes fractures qu'on retrouve dans le roc, pour alimenter justement le puits.

1695 Alors ce que le puisatier va faire - excusez le dessin, je suis pas très très bon - il va ici remplir l'espace annulaire, c'est-à-dire entre la paroi du forage et le tubage, normalement ça va être une ligne droite, avec un petit mélange de ce qu'on appelle de ciment-bentonite, c'est un sol très très peu perméable, qui va faire une espèce de bouchon étanche.

1700 Parce que le problème que vous avez, ici vous avez la nappe par exemple qui peut être à une faible profondeur, et ce qui arrive, c'est que le champ d'épuration, lui, c'est à la surface de la nappe qu'il va y avoir contamination normalement par les bactéries.

1705 Donc les risques par rapport au puits, quand c'est trop proche, c'est que l'eau contaminée approche le puits et normalement, dans un forage normal, le puisatier vient remanier le sol et créer comme une voie préférentielle de migration de l'eau contaminée. Donc à ce moment-là, il y a un grand risque de contamination.

1710 Donc en venant cimenter le long du forage comme ça, on minimise. Ce n'est peut-être pas une mesure parfaite, absolue, mais on vient du moins minimiser grandement, je crois, les risques de contamination. Donc c'est une technique d'ailleurs qui existe depuis de nombreuses années.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Merci.

1715 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Est-ce que présentement, pour les nouvelles constructions, tant à l'Île-d'Orléans qu'ailleurs, où le même problème se présente, est-ce qu'il y a présentement des normes qui répondent à ce que vous venez d'exprimer, pour les nouvelles habitations, pour les permis?

1720 **PAR M. MICHEL OUELLET:**

O.K. Bien, il y a pas comme tel de normes, parce qu'au niveau de l'aménagement des ouvrages de captage, il y a pas de normes qui sont en vigueur, je dirais exigées.

1725 Mais je dirais qu'il y a quand même des guides, des rôles conseils, il y a des petits documents que le ministère de l'Environnement a publiés il y a de nombreuses années, qui conseillaient les gens sur la façon d'aménager un ouvrage de captage, et ces choses-là, ces informations-là étaient inscrites à l'intérieur de ces guides-là.

1730

Les puisatiers sont au courant, eux-mêmes, certains puisatiers font une promotion sur ces questions-là. Mais il n'y a pas comme tel de normes obligatoires au niveau de l'aménagement des ouvrages à usage domestique, qui sont en vigueur actuellement.

1735

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

1740

Alors je décrète une pause de dix (10) minutes, et à la reprise, je commencerai par monsieur Rémi Gauthier, et ensuite monsieur Denis Duchaine. Merci.

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous voulez prendre place, s'il vous plaît!

Alors monsieur Rivard, le document "Portrait régional de l'eau", il est sur support informatique?

**PAR M. JACQUES RIVARD:**

Il n'est pas sur support informatique pour le moment, il n'est pas non plus disponible au ministère sur le site Internet du ministère.

Monsieur Latulippe va probablement vous donner de l'information là-dessus, parce que c'est vrai à la grandeur de la province, ce sont des documents de travail qui ont été déposés auprès de la Commission, et ces documents-là sont chez vous au BAPE, mais c'est pas des documents qu'on a mis de disponibles sur notre site Internet, au ministère.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, mais écoutez, c'est des documents, je comprends qu'ils soient dans un état provisoire, on comprend ça, et puis il faut pas que le mieux soit l'ennemi du bien, donc il faut que ces documents-là, heureusement ils existent, ils sont intéressants, ils sont précieux, même s'ils sont pas entièrement finis, de grâce, mettez-les sur un support informatique, et puis de grâce aussi, donnez-en quelques copies.

J'ai été obligé de donner une copie à un journaliste, tantôt, de nos copies. Assurez-vous qu'il y ait un minimum de copies disponibles aux gens dans la salle. Sinon, vous le mettez sur ma facture, et je ne veux pas de ça sur ma facture, je veux qu'il soit sur la vôtre!

Alors assurez-vous d'en faire un certain nombre de copies. Vous avez pris la peine de le faire, c'est un document intéressant, c'est un document de nature à favoriser la participation, donc autant que possible - je comprends que vous en ayez pas mille (1000) exemplaires publiés, on comprend ça, et dans chaque région la demande sera pas urgente, mais s'il y en avait une quarantaine de copies, les gens ici cet après-midi en auraient déjà. Ça va?

**PAR M. JACQUES RIVARD:**

J'ai bien compris.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

1790 Monsieur le Président, je saute sur l'occasion, parlant de documents, il y a un monsieur dont je ne vois pas le nom, ma vue baisse, ça doit être l'âge, du ministère de l'Agriculture, qui a parlé tout à l'heure d'une étude faite en collaboration ou uniquement par l'Université Laval, concernant le cas de Portneuf, où vous arriviez à la conclusion qu'il y avait une amélioration de vingt pour cent (20%).

1795 1800  
Est-ce qu'on pourrait avoir ce document?

**PAR M. LAVAL POULIN:**

1800 Bien, j'aimerais tout d'abord préciser que c'est une étude qui vient un petit peu nuancer la situation telle qu'elle a été documentée jusqu'à date dans Portneuf, et elle est réalisée par l'Université Laval, et puis elle n'est pas encore publiée officiellement, sauf que les documents de travail sont disponibles pour consultation à l'Université Laval, et j'imagine qu'ils peuvent être déposés aussi le cas échéant à la Commission.

1805  
**PAR LE PRÉSIDENT:**

S'ils sont en consultation à l'université, donnez-moi-les!

1810  
**PAR M. LAVAL POULIN:**

1815 Cependant, il y a certaines conclusions qui sont peut-être intéressantes à souligner, quelques-unes, et là j'inviterais mon collègue ici, Jean-Maurice Hamel, à faire état un petit peu de certains éléments qui viennent nuancer certains propos.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Monsieur Hamel.

1820  
**PAR M. JEAN-MAURICE HAMEL:**

1825 Monsieur le Commissaire, oui, l'Université Laval a fait une étude très documentée, très importante, impliquant de nombreux chercheurs en agriculture, en géographie, en santé, en sociologie, sur le comté de Portneuf.

De cette étude-là, il y a beaucoup d'éléments, de conclusions aussi qui vont être éventuellement disponibles, le document étant en préparation, mais quand même les documents de travail sont disponibles, et là il y a quand même des éléments très intéressants là-dedans au niveau des nitrates dans le sol.

1830 En fin de compte, on a inventorié une grande quantité de puits, autant en milieu agricole qu'en milieu j'allais dire urbain, villageois, agglomération, de villégiature aussi, et de ces résultats-là, il en ressort qu'on a trouvé une teneur moyenne en nitrates plus élevée dans les zones résidentielles que dans les zones agricoles.

1835 Donc c'est quand même une donnée importante, ça veut pas dire que l'agriculture n'est pas à être considérée dans l'apport de nitrates dans les sols, mais il reste que cet élément-là est quand même majeur, et parfois on oublie un petit peu le secteur villégiature ou urbain, noyau, agglomération où il y a pas de service d'égout, qui souvent a une influence très importante au niveau des eaux souterraines.

1840  
1840 Donc c'est ça, on dit clairement:

"Le problème semble plutôt localisé en zone résidentielle, que ce soit en milieu urbain, dans les villages ou en milieu rural, habitat dense le long des rangs, ou dans les zones de villégiature."

1845 Donc c'est sûr que c'est un élément quand même, je pense, qui va être intéressant pour avoir un portrait réel de la situation, d'autant plus que c'est une étude excessivement sérieuse qui a été faite pendant plusieurs années.

1850 Donc je sais pas s'il y a des gens de l'Université Laval, mais ce serait important que cette étude-là soit consultée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1855 Très bien, merci.

Monsieur Gauvin.

**PAR M. DENIS GAUVIN:**

1860 Oui, bonjour monsieur le Président. Denis Gauvin, je suis de la Direction de santé publique de Québec, et j'agis à titre de représentant pour le ministère de la Santé.

1865 La Direction de santé publique a agi à plusieurs titres sur différents domaines de l'eau, les différents usages de l'eau potable, de l'eau en général plutôt, et on a eu à interagir et à agir dans plusieurs dossiers relativement justement à la situation à l'Île-d'Orléans et encore aussi à la situation à Portneuf.

1870 Dans ce cadre-là, la Direction de santé publique, de concert justement avec l'Université Laval, a produit un document sur la situation à Portneuf qui s'intitule "La contamination par les nitrates des eaux souterraines et la culture intensive de la pomme de terre dans le comté de Portneuf", elle est de 98, et j'aimerais déposer ce document-là auprès de la Commission.

- 1875 Ce qu'on y retrouve, c'est environ cent cinquante (150) puits, un petit peu moins que cent cinquante (150) puits qui ont été analysés, soit dans des zones à risque de contamination ou dans des zones situées dans des zones jugées moins à risque, et on peut observer, les grandes conclusions de ce document-là semblent démontrer qu'il y a effectivement un lien entre la proximité des sites utilisés pour la culture de la pomme de terre et les niveaux de nitrates dans l'eau potable.
- 1880 Comme deuxième document qui a été réalisé au niveau de l'Île-d'Orléans, ça s'intitule "La contamination de l'eau souterraine par les nitrates à l'Île-d'Orléans", c'est une situation qu'on a un petit peu moins parlé, mais il y a eu évaluation de la qualité des nitrates dans l'eau de quatre-vingt-sept (87) puits à l'Île-d'Orléans, où on a procédé par un échantillonnage aléatoire de la population à l'Île-d'Orléans.
- 1885 On observe également certains problèmes, une contamination, ce qu'on appelle contamination, des concentrations supérieures à un milligramme par litre, on observe une contamination je dirais un peu généralisée au niveau de l'Île-d'Orléans.
- 1890 On n'est pas capable toutefois de cibler, est-ce que ça provient de milieux agricoles, est-ce que ce sont les fosses septiques ou d'autres sources potentielles qui pourraient expliquer cette contamination-là, on n'est pas capable de l'identifier clairement, mais on observe cette contamination au niveau de l'Île-d'Orléans, et il y a environ cinq pour cent (5%) des puits qui dépasseraient la norme de dix (10) milligrammes par litre, au niveau de l'Île-d'Orléans.
- 1895 Ça fait que c'est un deuxième document que j'aimerais déposer.
- 1900 Et comme dernier document, c'est un autre aspect mais qui a été discuté antérieurement aussi, c'est relativement à l'évaluation de la qualité bactériologique des eaux au niveau du fleuve Saint-Laurent.
- 1905 C'est qu'au niveau de la Direction de santé publique, nous avons réalisé, de concert avec le ministère de l'Environnement, l'évaluation de différents sites potentiels de baignade au niveau du fleuve Saint-Laurent, on a regardé durant onze (11) jours consécutifs quelle était la qualité bactériologique à ces sites potentiels de baignade là.
- 1910 Il y a des éléments intéressants à l'intérieur, où on peut observer justement la variabilité qui est assez importante d'une journée à l'autre, pour l'ensemble des sites. Ce qu'on en retire, c'est que grosso modo, il y a pas de site qui serait recommandable au niveau de la baignade, au niveau du fleuve Saint-Laurent, à l'exclusion du Bassin Louise qui est un bassin qui est en retrait en tant que tel du fleuve Saint-Laurent.
- 1915 Mais pour l'ensemble des sites potentiels de baignade qu'on a évalués, une journée ou une autre, on dépassait la recommandation de deux cents (200) coliformes fécaux.

Alors j'aimerais déposer également ce rapport-là, au niveau de la Commission.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1920

Merci, monsieur Gauvin.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**RÉMI GAUTHIER**

1925 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Rémi Gauthier, c'est bien ça?

1930 **PAR M. RÉMI GAUTHIER:**

Oui.

1935 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bienvenu!

1940 **PAR M. RÉMI GAUTHIER:**

Moi, je suis médecin vétérinaire depuis quarante-huit (48) ans. Ayant exercé dans la pratique de grands animaux, la région de Québec, Portneuf, jusqu'à Bellechasse, l'Île-d'Orléans, la Côte-de-Beaupré, j'ai exercé dans ma clientèle tant au niveau bovin qu'autres espèces animales.

1945 J'ai vécu des intoxications par les nitrates chez les vaches, j'ai vécu des intoxications par les pesticides chez les animaux.

1950 J'ai même gagé ma propriété contre une ferme de Saint-Pierre-Île-d'Orléans, où on avait mis du Diazinon sur les oignons, en me disant que ceux-là, c'était pour vendre sur le marché à Québec mais pour la maison, on n'en mettait pas de Diazinon.

1955 J'ai même gagé ma maison qu'un an après, il en restait encore dans le sol. Les analyses que j'ai fait faire à Platt Products Division, docteur Shuakhammer à Ottawa, ont révélé que les légumes à racine ne devaient pas être donnés à des animaux; mais c'est ce qu'on faisait manger aux humains sur le marché de Québec.

1960 Il y a le ministère de l'Environnement qui bougeait pas en quelque part certain!

À Saint-Raymond-de-Portneuf, la route qui mène au lac Sept-Îles, les avions décollent au-dessus d'une ferme où on gardait des bisons. Un bonhomme qui était chargé de pomper l'eau pour les bisons buvait de l'eau, est allé à l'hôpital de Saint-Raymond, il est allé à l'hôpital de Québec, quand il partait de l'hôpital, ils trouvaient rien, il s'en allait chez eux et puis le mal de ventre le reprenait et il était pas bien. On lui a conseillé de prendre de l'eau en bouteille, son mal de ventre est disparu.

1965      Mon propos aujourd'hui, c'est que la Ville de Québec est propriétaire de terrains le long de la route qui mène à Valcartier village, et on pompe l'eau à différents endroits, dans des espaces assez bien définis, bien identifiés le long de la route qui mène à Valcartier village.

1970      Et j'ai des photos ici, quand on a refait l'asphalte de la rue Racine à Loretteville, on a transporté les sols récupérés, les tuyaux d'égout, les graisses de garage, etc., pour environ vingt quelques mille verges cubes de terre, et on pompe l'eau de cette lixiviation pour les gens de Loretteville, et le ruisseau qui reçoit ces eaux-là est à la tête même de la prise d'eau de la Ville de Québec.

1975      Moi, je bois de l'eau, et j'ai vécu une expérience dans les années soixante où l'Hydro-Québec avait arrosé les lignes d'Hydro-Québec, sous les lignes d'Hydro, avec des herbicides. Un matin, je me lève pour faire le café, en ouvrant le robinet, ça sent l'huile à chauffage; c'était le diluant qu'on utilisait pour vaporiser les herbicides.

1980      J'ai appelé à la municipalité, il y a pas de danger; l'unité sanitaire dans le temps, il y a pas de danger, buvez cette eau-là.

J'ai conservé cette eau-là jusqu'à l'an dernier, qui s'est conservée intacte, sans rien dedans.

1985      J'ai donné jusqu'à midi au ministère de l'Agriculture à Québec pour faire quelque chose; à midi, le contrordre est venu, ne buvez pas cette eau, arrosez pas vos jardins ni vos gazon, laissez couler l'eau dans la rue. On nous a servi l'eau avec des arrosoirs de la municipalité, Sainte-Foy est venue nous en porter. Avec des familles d'enfants, on devait laver les enfants, monsieur, avec des tasses. C'était impossible! On a vécu ça à l'Ancienne-Lorette.

1990      Quand le maire Pelletier est parti, il nous a passé en douce la fluoruration de l'eau. Devant la situation, je suis intervenu à la Ville de l'Ancienne-Lorette pour dire, ça a pas de bon sens. Le fluor est essentiel jusqu'à l'âge de douze (12) ans, quand la cristallisation des dents, dans les maxillaires, est faite; après ça, on n'a plus besoin de ça.

1995      Mais la fluoruration est venue du projet Manhattan, pour fabriquer la bombe atomique, que Christian Monitor, de juillet 97, a publié. Et c'est maintenant sur Internet, vous pouvez avoir le document, je l'ai ici en copie.

2000      Un autre point qui m'intéresse...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous permettez, là vous êtes en train de me faire une série de portraits de choses, est-ce que vous auriez une question précise?

**PAR M. RÉMI GAUTHIER:**

	C'est juste pour dire que la qualité de l'eau est pas vraie, elle est pas bonne, c'est vrai qu'elle est pas bonne. C'est pour ça que j'arrive à ça.
2010	<b>PAR LE PRÉSIDENT:</b>  O.K. Ça, que vous veniez me le dire dans un mémoire, ça me ferait plaisir. J'essaie maintenant de bâtir des questions.
2015	Je vais vérifier auprès du représentant de Québec, rappelez-moi ce que vous dites de Valcartier village et des prises d'eau de Valcartier village.
2020	<b>PAR M. RÉMI GAUTHIER:</b>  Le terrain appartient à la Ville de Québec, ça a été une entente qui s'est faite avec Loretteville et la Ville de Québec pour recevoir ces vingt-cinq mille (25 000) verges cubes de terre là.
2025	<b>PAR LE PRÉSIDENT:</b>  Valcartier village, c'est dans Loretteville, ça?
2030	<b>PAR M. RÉMI GAUTHIER:</b>  C'est une municipalité au nord de Loretteville. Mais c'est la route qui mène à Valcartier village, du côté ouest, qui pompe l'eau de lixiviation de ces sols-là qui ont été transportés là.
2035	<b>PAR LE COMMISSAIRE GENEST:</b>  Ça a été mis là en quelle année, à peu près, monsieur Gauthier?
2040	<b>PAR M. RÉMI GAUTHIER:</b>  Ça fait déjà quelques années, il faudrait vérifier avec la Ville de Loretteville, je peux pas vous dire de mémoire.
2045	Et j'ai des photos ici qui vous montrent les tuyaux d'égout et les déchets qui sont là, et on pompe l'eau en dessous de ça, et on fait boire ça aux Québécois. Je suis renversé!
	<b>PAR LE PRÉSIDENT:</b>  O.K., je vais vérifier auprès de la Ville de Québec. Monsieur Côté, est-ce que vous êtes au courant de ce que dit l'intervenant, actuellement?

2050

**PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:**

Non, je suis pas au courant.

2055

Mais j'aimerais vous poser une question, monsieur le Président, puisqu'on dit qu'on pompe l'eau sous ces résidus, est-il possible que ce soit le pompage fait par la Ville de Loretteville elle-même, pour alimenter la ville de Loretteville?

2060

**PAR M. RÉMI GAUTHIER:**

C'est vrai, monsieur. Mais il reste que le ruisseau qui suit ces pompes-là, où on pompe, longeant la route, vient se jeter à la tête de la prise d'eau de la Ville de Québec.

2065

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, O.K. Donc vous avez des doutes non seulement sur l'eau de Loretteville, mais aussi sur les contaminations possibles du lac qui alimente la ville de Québec.

2070

**PAR M. RÉMI GAUTHIER:**

J'ai tellement de doutes que je vous ai donné des exemples.

2075

Mais vous parliez de Portneuf tantôt, monsieur Rivard, la question de l'eau dans le rang qui mène à côté du dépotoir de Bourg-Louis, le rang voisin de la route qui mène au lac Sept-Îles, plus au sud, les avions Mosquito qui arrosent les champs de patates utilisaient de l'Aldicarb. C'est comme on a dit tantôt, dans un sol poreux, c'est pas supposé être employé sur ces sols-là.

2080

Mais comment ça se fait que la province de Québec tolérait ça? Comment ça se fait qu'on tolère encore des pentachlorophénols, générateurs de dioxines?

2085

Comment ça se fait que les mêmes produits qu'on a utilisés, l'Aldicarb, c'est pas le gouvernement du Québec qui faisait les analyses quand je suis intervenu, parce que c'était l'Union Carbide, la même compagnie qui est responsable du désastre Bhopal. C'est la même compagnie, parce que le gouvernement provincial avait pas les facilités pour faire ces analyses-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, monsieur Gauthier.

2090

Est-ce qu'on peut demander au ministère de l'Agriculture si l'Aldicarb est encore utilisé dans la culture de pommes de terre?

**PAR M. LAVAL POULIN:**

2095 Je vais ici référer à monsieur Hamel, qui va vous amener la réponse.

**PAR M. JEAN-MAURICE HAMEL:**

2100 Non, l'Aldicarb est plus utilisé je pense depuis 1990, c'est un produit qui a été retiré depuis plusieurs années.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2105 Par quoi est-il remplacé?

**PAR M. JEAN-MAURICE HAMEL:**

2110 Je pourrais pas dire, je suis pas un spécialiste de la culture de pommes de terre, mais je sais qu'il est remplacé par des produits un petit peu moins lessivables, des produits à moindre impact sur la nappe d'eau, au point où - je sais pas si les collègues de l'Environnement pourraient répondre à ça, mais il y a eu des analyses au niveau des pesticides dans Portneuf plus particulièrement, au niveau des pommes de terre, donc la culture semble-t-il la plus menaçante, et puis on a trouvé des traces de produits, mais toujours très en deçà des normes.

2115 Donc je pense qu'il y a des gens qui pourraient répondre encore mieux que moi là-dessus, mais c'est ce qu'on rapportait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2120 Le docteur Gauthier évoquait tantôt, au tout début de son intervention, le Diazinon. Est-ce que le Diazinon est utilisé pour la culture, il évoquait la culture des oignons à l'Île-d'Orléans, est-ce que vous savez si le Diazinon est encore utilisé?

**PAR M. JEAN-MAURICE HAMEL:**

2125 Oui, le Diazinon est un insecticide encore utilisé, oui. Je pourrais pas dire par contre ses impacts et tout ça, c'est un insecticide utilisé depuis longtemps, qui l'est encore.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2130 Est-ce qu'il est utilisé indifféremment sur n'importe quelle culture, ou s'il y a des cultures pour lesquelles il est déconseillé ou interdit?

**PAR M. JEAN-MAURICE HAMEL:**

2135        En fin de compte, tous ces produits-là ont une liste de cultures sur lesquelles on peut les appliquer, il y a des cultures sur lesquelles on ne peut pas les appliquer, je pourrais pas faire la liste des deux (2), mais c'est très spécifique, les produits.

2140        Donc il y a des produits à spectre plus large ou d'autres à spectre moins large, mais dès qu'il y a des cultures qui peuvent être problématiques au niveau de la rétention du produit, normalement on ne peut pas utiliser le produit sur des cultures qui pourraient présenter des problèmes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2145        O.K. C'est parce que monsieur Gauthier évoquait que normalement, le Diazinon aurait dû être utilisé pour une chose dont on nourrit les animaux et ne pas être accessible aux humains, et que ça l'était, il parlait d'oignons en particulier.

2150        Vous avez pas d'informations particulières sur ça?

**PAR M. JEAN-MAURICE HAMEL:**

2155        Je le sais pas, là, en fin de compte je sais pas à quel moment datent les faits que l'intervenant a relevés par rapport à l'oignon...

**PAR M. RÉMI GAUTHIER:**

2160        C'est sûr que le Diazinon, comme d'autres pesticides, a des effets résiduels, et c'est pour ça que si ces produits-là avaient été utilisés au mois de mai, quand on a planté les oignons, et puis moi je suis intervenu au mois de novembre, il restait encore des quantités appréciables, à tel point qu'on devait pas les consommer; c'est-à-dire qu'Ottawa m'a dit, ça doit pas être donné aux animaux, et c'était les humains qui le mangeaient sur le marché de Québec.

2165        **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

      Mais l'Aldicarb, que vous disiez tout à l'heure, qui n'est plus utilisé depuis 1990, est-ce que c'est un produit persistant qui peut être détecté encore dans les sols où on l'utilisait?

2170        **PAR M. JEAN-MAURICE HAMEL:**

      Oui, effectivement, c'est un produit très persistant, l'Aldicarb, c'est pour ça qu'il a été retiré, entre autres. Je pense qu'on en retrouve encore des traces dans les sols. Il reste que, j'imagine que c'est en diminution, mais on peut en trouver encore de ce produit-là.

2175        Quant au Diazinon, je pourrais apporter des précisions quant au délai d'utilisation. Je les ai pas ici avec moi, mais il y a des délais d'utilisation avant récolte pour chaque produit insecticide,

pesticide, donc qui varient en jours, en semaines, en mois, donc je pourrais les apporter et répondre à la question demain de façon plus précise.

2180

**PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît.

2185

Il y a deux (2) questions derrière ça, évidemment il y a la question des délais formels, donc de vos interdictions, de vos normes, etc., il y a ensuite la deuxième question qui, elle, est infiniment plus complexe, de la surveillance effectuée pour s'assurer que les gens ne fraudent pas. Ça, c'est plus compliqué, c'est plus coûteux, en général, aussi.

2190

**PAR M. JEAN-MAURICE HAMEL:**

Bien ça, par rapport aux fruits et légumes, il y a quand même un service d'inspection qui suit régulièrement la présence de résidus.

2195

Je sais pas s'il y a des gens ici de l'inspection, je pense que ce serait des questions qui relèveraient davantage d'eux, mais il y a quand même des contrôles sur les pommes, les oignons, les pommes de terre, pour vérifier s'il y a des produits, des pesticides accumulés. Normalement, ces produits-là doivent répondre à des normes.

2200

**PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K., ça va.

Monsieur Gauthier.

2205

**PAR M. RÉMI GAUTHIER:**

2210

Je suis content que vous mentionniez la question de surveillance, parce que même sur la qualité de la viande au Canada, il y a quand même des déficiences là-dedans, et le rapport du Vérificateur général du Canada il y a quelques années, une brique jaune, mentionnait justement le fait - et je suis intervenu parce que je siégeais sur le bureau de ma corporation comme représentant de l'Est du Québec, et j'étais intervenu auprès du ministère de l'Agriculture à Ottawa pour demander que cette chose-là ne se reproduise plus, à savoir qu'un échantillon de viande sur cinq (5) était inspecté, aussi bien les échantillons américains que canadiens, qui traversaient la frontière.

2215

C'est pas suffisant, c'est pas étonnant qu'on ait eu le scandale de la viande avariée!

2220

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va.

**PAR M. RÉMI GAUTHIER:**

2225 Je pense que question de surveillance, j'aimerais ça s'ils pouvaient apporter des précisions quant à savoir l'équipe qui est chargée de faire les prélèvements et les analyses de ces produits-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2230 Il y a juste une chose qu'on va convenir, monsieur Gauthier, nous autres on analyse la question de l'eau, et je peux pas, à propos de l'agriculture, devenir une commission d'enquête sur les pratiques agricoles liées à la consommation.

**PAR M. RÉMI GAUTHIER:**

2235 Vous comprenez que les pesticides sont dilués dans l'eau.

2240 J'ai des photos chez moi qui font quasiment la moitié de la hauteur ici, de bidons de plastique de cinq (5) litres ou dix (10) litres, qui ont été jetés au bout du champ de patates à Saint-Raymond, alors que ces contenants-là de pesticides devraient être recyclés continuellement.

Ça, c'est une chose que le BAPE devrait s'occuper.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2245 O.K., très bien.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

2250 Alors j'aurais deux (2) questions à poser, en relation avec ce que monsieur Gauthier vient de mentionner.

L'eau de Québec est toujours fluorée?

2255 **PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:**

Oui.

2260 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Monsieur Gauvin, d'après votre expertise, est-ce que cette pratique est toujours recommandée par les services sanitaires?

2265 **PAR M. DENIS GAUVIN:**

Je sais que la fluoruration de l'eau fait toujours l'objet de débats assez houleux, relativement aux bénéfices et aux risques au niveau de la santé.

2270 Je ne connais pas la position officielle du ministère de la Santé, je vais prendre les renseignements et vous la communiquer par la suite.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

2275 D'accord.

Et le ruisseau dont parlait monsieur Gauthier, qui est à la tête de la prise d'eau de la ville de Québec, ça m'amène à poser la question générale de cette réserve d'eau, de sa gestion et de la qualité de l'eau brute qui est puisée. Quels sont vos commentaires là-dessus, s'il vous plaît.

2280 **PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:**

2285 Ce dont monsieur Gauthier parlait, je crois, a trait à la rivière Nelson qui draine effectivement un territoire en amont de la prise d'eau et qui aboutit dans la rivière Saint-Charles à environ trois cents (300) mètres de la prise d'eau. Donc c'est effectivement un apport d'eau qui vient jusqu'à notre prise d'eau.

**PAR M. RÉMI GAUTHIER:**

2290 Monsieur Rivard, tantôt vous disiez que le bassin de la Saint-Charles reçoit le traitement des eaux de Stoneham et Tewksbury, Stoneham en particulier, pas Tewksbury, qui se jettent dans la rivière qui conduit au lac Delage, et Lac-Delage traite ses eaux à la sortie du lac, à la tête du lac Saint-Charles. C'est l'eau qu'on boit à Québec.

2295 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Alors est-ce que c'est juste, ce qui vient d'être dit?

**PAR M. JACQUES RIVARD:**

2300 À ma connaissance, j'ai pas mentionné ce que monsieur Gauthier vient de mentionner, concernant les eaux usées. C'est pas moi qui a parlé de ça. C'est monsieur Morin.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2305 Je me souviens pas de l'avoir entendu moi non plus, mais en tout cas, il y a une prétention, là, on va vérifier le fait.

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui connaît le fait dans l'assemblée? Il y a quelqu'un au bout de la table, oui monsieur.

2310

PAR M. SERGE HÉBERT:

Bon, il y a effectivement deux (2) stations d'épuration qui rejettent leurs eaux usées après traitement en amont de la prise d'eau de Québec. Alors il peut y avoir des petites traces résiduelles, qui vont passer au travers du filet du traitement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'à ce moment-là, on a des mesures de vérification, d'inspection des effluents de ces deux (2) usines qui se déversent dans le lac Saint-Charles, qui sert d'alimentation en eau à Québec?

**PAR M. SERGE HÉBERT:**

2325

Je crois que le suivi du fonctionnement des stations d'épuration est maintenant la responsabilité du MAM.

## PAR LE PRÉSIDENT:

2330

Alors le ministère des Affaires municipales, est-ce que vous avez un réseau de surveillance des deux (2) usines qu'on évoque, des rejets après traitement dans les eaux du lac Saint-Charles?

PAR M. YVAN DUMONT

2335

Le suivi des stations d'épuration est partagé entre le ministère des Affaires municipales et le ministère de l'Environnement, et effectivement, il y a un suivi de la qualité des eaux rejetées par les stations d'épuration.

Maintenant, si je comprends bien, on parle de Stoneham et de Lac-Delage, je vais vérifier si ces deux (2) stations-là relèvent bien du suivi exercé par le ministère des Affaires municipales.

2245

Vous comprenez qu'il y a deux cent cinquante (250) stations qui sont suivies par le ministère des Affaires municipales, je vais m'assurer que ces deux (2) stations-là sont dans la liste des stations suivies par le ministère des Affaires municipales, et on a les résultats, et on pourra vous les fournir.

## PAR LE PRÉSIDENT

2350 C'est ça. Je veux pas juste savoir que vous vous en occupez, je veux savoir quand est-ce que les observations et les prélèvements ont été faits, et les résultats évidemment qui sont donnés. Je pense que c'est très important.

**PAR M. RÉMI GAUTHIER:**

2355 Exactement, la fréquence des analyses, des prélèvements.

**PAR M. YVAN DUMONT:**

2360 Oui, on a ces résultats-là et on pourra vous les fournir avec une documentation qui vous permettra de les apprécier.

**PAR M. RÉMI GAUTHIER:**

2365 C'est une fois par mois, une fois par année.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va, monsieur Gauthier, on a placé la commande.

2370 **PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:**

Monsieur le Président, moi aussi monsieur Gauthier m'a inspiré une question, je vais la faire la plus brève possible au ministère de l'Environnement.

2375 Dans le projet de politique pour les eaux souterraines, projet rafraîchi, celui du printemps 97, qu'est-ce que c'est les périmètres de protection pour un puits artésien, lorsqu'il y a contamination par des nitrates; est-ce que c'est un kilomètre, deux (2), ou quelques mètres, quoi?

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

2380 Bon, si on parle de contamination par les nitrates, bon là, si on parle d'un puits, si on prend par exemple un puits qui alimente un réseau de distribution d'eau potable, je dirais qu'actuellement, je pourrais peut-être me référer au Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, en supposant que l'origine des nitrates serait due, dans le cas d'un puits municipal, à des pratiques culturelles, il y a une section qui traite de la fertilisation des terres et là-dedans, il y a un article qui dit que bon, à l'intérieur d'une distance, par rapport à une prise d'eau qui alimente deux (2) habitations ou plus, donc ça englobe les puits qui alimentent les réseaux de distribution:

2390 "On ne peut épandre de matières fertilisantes dans un rayon de trente (30) mètres ou à l'intérieur de toute portion de territoire délimitée par règlement municipal en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme."

Ça, c'est dans le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, c'est l'article 7 de la section 3 du règlement.

2395

**PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:**

Et c'est le même trente (30) mètres que pour une fosse septique?

2400

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

Trente (30) mètres, c'est un peu comme, un chiffre qu'on retrouve un peu à bien des endroits, là. C'est comme une protection minimale. Souvent, c'est le rayon de protection immédiate.

2405

Là, je vais sauter à la notion de périmètre de protection. Ce que nous, on entend par périmètre de protection, et puis il y a un guide que le ministère a publié en 95 je crois là-dessus, c'est que supposons que vous avez un ouvrage de captage municipal, ce qu'on appelle les périmètres de protection, c'est qu'on commence par définir ce qu'on appelle l'aire d'alimentation du captage, c'est-à-dire la portion de territoire à l'intérieur de laquelle, si on était capable de suivre le cheminement de l'eau souterraine, on s'apercevrait que l'eau souterraine va être happée par le puits éventuellement.

2415

Alors ce qui arrive, c'est qu'on doit déterminer, à l'intérieur de cette portion de territoire là, donc de l'aire d'alimentation, les zones où l'eau souterraine serait vulnérable à la contamination. C'est-à-dire le fait par exemple d'épandre des matières fertilisantes pourrait, je dis bien pourrait, altérer la qualité de l'eau souterraine et peut-être, à ce moment-là, compromettre éventuellement l'exploitation durable de l'ouvrage de captage.

2420

Donc le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole permet déjà aux municipalités, si elles le veulent, c'est-à-dire si elles font l'exercice de définir la vulnérabilité des eaux souterraines à l'intérieur de l'aire d'alimentation de leur captage, elles peuvent adopter un règlement municipal qui protégerait justement par rapport à une source de contamination qui serait la fertilisation.

2425

**PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:**

2430

Et est-ce qu'on peut avoir un ordre de grandeur de ce périmètre-là, est-ce qu'il est écrit dans un règlement?

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

2435

Non, parce qu'il faut comprendre une chose, c'est que la grandeur, bon, il y a plusieurs facteurs qui jouent. C'est-à-dire que l'aire d'alimentation d'un ouvrage de captage est variable, c'est fonction du milieu, de l'environnement géologique, mais c'est également aussi fonction de l'intensité du pompage. Donc cette aire-là peut être plus ou moins grande.

2440

Alors à ce moment-là, c'est un peu du cas par cas.

2445

Mais je vous dirais que dans le cas des nitrates, la difficulté peut-être, c'est que les nitrates, c'est quelque chose qui, ça ne se dégrade pas je dirais avec le temps, c'est comme un peu persistant, je dirais. Donc à ce moment-là, les distances, ça peut être cent (100) mètres, deux cents (200) mètres, peut-être même un peu plus.

2450

Alors c'est vraiment fonction de l'intensité du pompage et du contexte géologique de la région où on exploite l'eau.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Donc, il faut que les gens vérifient régulièrement et souvent, si je comprends bien?

2455

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

Disons que je pense que pour ce qui est des nitrates, il faudrait peut-être vérifier pour ce qui est du Règlement sur l'eau potable, mais c'est un des paramètres pour lequel il y a un suivi de fait.

2460

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va, monsieur Gauthier?

2465

Juste une chose, donc dans votre intervention, vous avez soulevé un certain nombre de questions, vous avez posé aussi un certain nombre d'affirmations.

2470

Quand vous viendrez déposer un mémoire à la Commission, j'ai aucun problème à ce que vous refassiez des affirmations, ça c'est votre responsabilité, la seule chose qui est indispensable si vous le faites, c'est de bien les situer, parce que si vous voulez faire une démonstration, il faut que vous soyez capable de faire que votre affirmation soit vérifiable ou pas vérifiable.

2475

Mais je pense que vous avez assez de dossiers d'accumulés depuis des années que vous allez être capable de le faire, il y a pas de difficulté là-dessus.

**PAR M. RÉMI GAUTHIER:**

2480 Juste avant de partir, je voudrais vous mentionner la référence "Fluoride, Theeth, and the Atomic Bomb, by Joel Griffiths and Chris Bryson", July 1997. Et ça vient de l'Internet, <http://www.inter-view.net/~Sherrell/bomb.htm>.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2485 Pouvez-vous me dire s'il s'agit d'un article publié dans une revue scientifique?

**PAR M. RÉMI GAUTHIER:**

2490 Bien oui, c'est une revue, ça. Ça, c'est un livre qui a été sorti...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2495 Donc c'est un livre, c'est pas une revue, c'est un livre?

**PAR M. RÉMI GAUTHIER:**

2500 C'est un livre qui a été sorti dans Journal of American Dental Association, en 48.

2505 Et puis l'autre référence, c'est Christian Monitor de juillet 97, où on fait état justement du Projet Manhattan qui a servi à faire la bombe atomique, et qui a apporté le fluor.

2510 Je veux juste rajouter deux (2) secondes, avant de partir, parce qu'on n'a pas souvent l'occasion de parler avec des représentants officiels, quand on a voulu imposer à l'Ancienne-Lorette, l'ancien maire qui était à la Communauté urbaine avait décidé qu'on prendrait l'eau, au lieu de dans la montagne, qu'on prendrait l'eau de Québec, après ça de l'eau naturelle on est tombé à l'eau avec du fluor, du chlore, et des bromures, aujourd'hui qui sont toutes cancérogènes, monsieur le docteur Lafontaine, qui était au ministère de la Santé dans le temps, maintenant retraité, est venu, il y avait deux (2) échevins de la Ville de Charlesbourg et puis le conseil municipal de l'Ancienne-Lorette, ils ont rescindé la résolution pour ne pas fluorer l'eau.

2515 Le problème avec le ministère de l'Environnement, c'est quand vous prenez du fluor dans l'eau, si vous voulez vous retirer du projet, vous êtes obligés de payer pour les installations qu'on a faites. Le docteur Lafontaine a dit, on s'en va à Montréal, monsieur Drapeau est plus là, on va passer à la fluoration.

2520 Je suis allé à Montréal, à mes frais, j'ai présenté un mémoire. Jamais la Ville de Montréal fluore l'eau.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2525 Et comme je suis quelqu'un de Montréal, je me souviens du dossier.

Merci, monsieur Gauthier.

---

**DENIS DUCHAINE**

2525

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Denis Duchaine!

2530

**PAR M. DENIS DUCHAINE:**

Merci monsieur le Président.

2535

C'est à titre de secrétaire de la Fédération québécoise pour le saumon Atlantique que je me retrouve ici cet après-midi, et vous comprendrez sous quel angle je veux considérer le portrait qu'on a tracé de la région de Québec.

Et vous nous avez limités, si j'ai bien compris, à deux (2) questions; est-ce que c'est exact?

2540

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, s'il vous plaît.

**PAR M. DENIS DUCHAINE:**

2545

Alors vous me permettrez un petit préambule!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2550

Vous pourrez vous réinscrire pour d'autres questions, une fois que les personnes qui vous suivent auront passé.

**PAR M. DENIS DUCHAINE:**

2555

Alors dans le portrait tracé tout à l'heure de la région de Québec, on a bien sûr identifié des rivières, des lacs, et également mentionné l'impact faunique en quelque sorte, identifié deux (2) espèces, notamment la truite mouchetée et le saumon Atlantique.

2560

Sans vouloir remonter trop loin, on a identifié aussi la valeur économique que cette activité de prélèvement faunique pouvait avoir pour la région, je voudrais mentionner qu'il y a dix (10) ans, le portrait était pas aussi intéressant qu'on peut le retrouver aujourd'hui.

2565

Peut-être que certains auront été surpris d'apprendre qu'il y a quatre (4) rivières à saumon dans la région de Québec, effectivement, donc une à l'ouest de Québec, dont l'embouchure se trouve en eau douce, et c'est la seule des rivières à saumon du Québec dont l'embouchure se

trouve en eau douce, soit dans le fleuve Saint-Laurent, parce que les autres sont, en embouchure, en eau salée.

2570 Il y a dix (10) ans, la rivière Jacques-Cartier n'était pas une rivière à saumon; c'était une rivière qui avait été, comme on l'a identifié, on l'a indiqué barrée par les activités humaines, notamment les barrages à des fins hydroélectriques, des fins de flottage du bois.

2575 La Fédération a contribué, et c'est une partie de sa mission, dans le fond, que de réintroduire le saumon, le saumon notamment, d'où il avait disparu, mais on s'intéresse aussi aux autres espèces, au Saguenay et ailleurs.

2580 Donc j'ai été étonné du portrait, avec ces prémisses-là, d'apprendre qu'il y avait neuf cent trente-quatre (934) barrages de plus de un mètre, sur nos rivières et dans notre environnement immédiat, dans la région de Québec. De plus de un mètre, donc il y en a d'autres, probablement de moins grande envergure évidemment, même si l'impact est peut-être beaucoup moindre lorsqu'on parle d'un mètre et moins.

2585 Cinquante pour cent (50%) sont utilisés à des fins de villégiature, douze (12) sont des barrages hydroélectriques et il y a quatre-vingt-dix (90) de ces barrages-là qui sont utilisés pour des fins fauniques, d'après les données qu'on a constatées tout à l'heure.

2590 Ma question est la suivante: sait-on si la majorité de ces ouvrages comportent ce qu'on appelle dans notre jargon à nous des passes migratoires, des échelles à poisson, pour faire circuler effectivement, si on parle de la truite mouchetée autant que le saumon d'ailleurs - je connais mieux le dossier du saumon, mais pour ce qui est de la truite mouchetée, c'est aussi une espèce qui circule en rivière et qui est appelée à aller sur des sites de frai, de reproduction, d'engraissage, etc.

2595 Rappelons-nous ici la fameuse Pêche en Ville, où on a introduit dans notre rivière Saint-Charles je sais pas combien de milliers d'individus à chaque année, pour en faire une activité de prélèvement d'une fin de semaine ou deux (2).

2600 Mais au-delà de cet exercice-là, il faut quand même que nos rivières, dans notre environnement, aient la capacité de s'autogénérer, en termes d'espèces fauniques. Alors voilà ma question!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2605 On va vérifier ça.

Est-ce que vous avez des données donc sur l'existence de passes migratoires pour les espèces de poissons, par rapport aux barrages qui constituent des obstacles?

**PAR M. JACQUES RIVARD:**

2610

Monsieur le Président, monsieur Robert Parent, qui est chef du service de l'aménagement et exploitation de la faune, va vous répondre à cette question-là de façon très précise.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2615

Très bien.

**PAR M. ROBERT PARENT:**

2620

Alors je peux vous dire que pour les quatre (4) rivières à saumon, alors on parle de la Jacques-Cartier, de la du Gouffre, de la rivière Malbaie et de la rivière Petit-Saguenay, depuis un an ou deux (2), le saumon a libre accès sur la totalité du parcours de ces quatre (4) rivières-là. C'est une nouveauté.

2625

Autrefois, il y avait seulement la rivière du Gouffre qui était accessible complètement, de façon naturelle, il n'y avait pas d'obstacle. Il y en avait plusieurs pour la rivière Jacques-Cartier, autant construits de la main d'homme que naturels, et avec le programme des minicentrales, le ministère de l'Environnement et de la Faune de l'époque a inscrit comme condition à l'émission des certificats d'autorisation pour la construction de ces barrages-là la construction de passes migratoires autant pour la montaison que la dévalaison des saumons.

2630

Pour la rivière Malbaie, ça a été la même chose, la compagnie Donahue qui a un barrage à Clermont a contribué financièrement à la construction d'une passe migratoire.

2635

Et pour ce qui est de la rivière Petit-Saguenay, il y a une passe migratoire également, et il y a du transport du saumon qui s'effectue.

2640

Pour la truite mouchetée, l'omble de fontaine, c'est bien différent. Il y a beaucoup des barrages qu'on a énumérés, parmi les neuf cent quelques qui sont là, qui peuvent faire obstacle au déplacement de l'omble de fontaine.

Il y a quand même, dans les cas les plus importants, certaines passes migratoires qui ont été construites, mais il faut comprendre que ça peut être de moindre importance pour l'omble de fontaine qui se reproduit plus localement et qui ne fait pas une grande migration comme le saumon.

2645

Mais en tout cas, on est fier de dire que depuis 97 ou 98, pour le saumon, c'est réglé dans la région de Québec.

2650

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2655 Monsieur Parent, est-ce que d'un côté, si quelqu'un maintenant doit construire un petit barrage disons de villégiature comme ceux qu'on évoque, est-ce que maintenant, dans le devis, vous exigez des passes migratoires, y compris pour l'omble de fontaine; est-ce que maintenant, c'est rendu dans la discipline?

2660 Et deuxièmement, est-ce qu'il y a un programme incitatif pour ceux qui ont déjà des barrages d'installés, éventuellement pour les inviter à construire des passes migratoires?

**PAR M. ROBERT PARENT:**

Pour commencer par la fin, non, il y a pas vraiment de programme incitatif.

2665 Lorsque les promoteurs s'adressent à nous pour obtenir l'autorisation de construire des barrages, si on sait qu'il y a une problématique localisée à cet endroit-là particulièrement, où il y aurait nécessité d'en construire une, nous allons l'incorporer, on va demander au promoteur de le faire, oui. C'est devenu pratique courante.

2670 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

2675 Sur les salmonidés en général, dans le document "Portrait régional de l'eau", on mentionne à la page 19, concernant les salmonidés, qu'il y a une forte pression de pêche exercée sur ces populations, ce qui donne des problèmes de petite taille des poissons et de femelles moins reproductrices.

Alors les salmonidés, ça comprend évidemment l'omble de fontaine et le saumon Atlantique.

2680 Par ailleurs, à la page suivante, on parle de deux mille cinq cents (2500) jours-pêche, pour une récolte de deux cents (200) saumons, actuellement, et si je comprends bien, d'un potentiel de vingt-cinq mille (25 000) jours de pêche avec une récolte potentielle de trois mille six cents (3600) saumons.

2685 Donc il semble y avoir un écart important entre l'actuel et le potentiel. Avant, on parlait de forte pression de pêche exercée sur les salmonidés.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2690 Au fond, quand est-ce qu'ils vont avoir la chance de se reproduire!

**PAR M. ROBERT PARENT:**

2695

Il y a une très forte pression, il y a une grosse pression de pêche qui est effectuée sur l'omble de fontaine, on a parlé de deux cent mille (200 000) jours-pêche par année, pour des récoltes substantielles qui avoisinent le million de captures.

2700

Maintenant, le portrait est très différent pour le saumon, monsieur Genest. Ce qu'il faut comprendre, c'est que les quatre (4) rivières de la région de Québec sont en restauration, alors il y en a que ces programmes de restauration là s'amorcent.

2705

Alors on a calculé, par le potentiel des habitats de la rivière, de chacune des rivières, qu'est-ce que les populations, si la situation était idéale, qu'est-ce qu'elles pourraient contenir, notamment au niveau de la capacité de la reproduction, des habitats de reproduction, des frayères.

2710

Alors c'est pour ça qu'il y a un grand écart. Ça peut prendre encore plusieurs années d'implantation artificielle par des ensemencements, par des restrictions très sévères aux captures aussi, pour développer le plein potentiel de ces rivières-là.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Vous parlez de restriction aux captures, quels sont les quotas, actuellement?

2715

**PAR M. ROBERT PARENT:**

2720

Comme la rivière Malbaie, qui est la dernière rivière que nous avons développée, les remontées d'adultes ont commencé il y a seulement deux (2) ans; ça a pris trois (3) ans d'ensemencement, après ça il y a eu les premières remontées. Alors pour le moment, et puis probablement pour une dizaine d'années encore, il y aura pas possibilité de capturer aucun saumon adulte, aucun saumon géniteur dans cette rivière-là.

2725

Et dans les autres rivières, c'est surtout les petits saumons, les castillons, les madeleineaux qui peuvent être permis, et très peu de géniteurs. Alors jusqu'à temps que les rivières aient atteint leur rythme de croisière, si on pourrait dire.

**PAR M. DENIS DUCHAINE:**

2730

Monsieur le Président, on connaît bien, à la Fédération, la situation des rivières à saumon de la région, on est partie prenante aux actions du ministère, on nous a même incités à s'impliquer.

2735

L'interrogation que j'avais, c'était pas tant sur la situation du saumon, comme je vous dis qu'on connaît relativement bien, malgré que nous ayons toujours et maintenions toujours nos inquiétudes sur la problématique des barrages. C'est pas tout de faire monter le saumon pour qu'il aille se reproduire, je parle pour le saumon particulièrement mais c'est valable pour les autres salmonidés dont l'omble de fontaine aussi, c'est pas tout de le faire monter, dans le cas des

2740 barrages hydroélectriques, il y a une autre problématique que rencontre le saumon, c'est la dévalaison, c'est le turbinage qui pose un certain problème technique.

2745 On tente de corriger, il y a des recherches, des démarches qui se font, je pense que les consultants et le ministère, enfin tous les intéressés se mouillent, si je peux dire ça comme ça, pour tenter de trouver une manière, une technologie, une approche qui puisse éliminer cette problématique-là pour la dévalaison du saumon particulièrement.

2750 2755 Mais je veux revenir aux salmonidés en général, et particulièrement à la situation de la truite mouchetée. Là aussi, il y a des problèmes qu'on a retrouvés dans certains cas chez le saumon, des problèmes de génétique, et je pense que la reproduction de la truite mouchetée doit se faire à l'échelle de la rivière et des petits affluents même d'une rivière. C'est pas juste parce qu'on a mis quelques barrages qu'il peut se reproduire même en lac, finalement, il y a des problèmes et la truite mouchetée elle aussi doit circuler.

2760 2765 La qualité génétique de l'espèce doit être maintenue, et il nous apparaît important que l'on puisse permettre à cette espèce de circuler d'un bassin à l'autre, d'une rivière à l'autre, et dans différentes parties d'une même rivière.

Alors comme je vous dis, j'étais surpris, étonné d'apprendre qu'il y avait autant d'obstacles, finalement. Et ce ne sont pas des obstacles pour le saumon, on les connaît bien les obstacles pour le saumon, mais des obstacles pour l'omble de fontaine notamment.

2770 2775 On parle de diversité biologique, je pense qu'il y a là une préoccupation qu'on devrait avoir, d'autant plus qu'on veut en faire un secteur d'activités récrétouristiques pour la région de Québec, on veut augmenter la capacité de reproduction de cette espèce-là pour continuer l'activité elle-même.

**2780 PAR LE PRÉSIDENT:**

2785 C'est pour ça que j'ai posé la question tantôt, et à ma question, on a répondu, non, on n'a pas de plan d'incitation à introduire des choses; par ailleurs, quand il s'agit de nouveaux barrages, on intègre ça dans la manière de faire.

**2790 PAR M. DENIS DUCHAINE:**

2795 D'autant plus, monsieur le Président, qu'on signale dans le portrait faunique et des problématiques reliées à la faune le cas des barrages et des marnages, qui ont des effets sur les frayères et la capacité de reproduction justement du poisson.

Donc si le barrage lui-même est un obstacle, et qu'on ne permet pas à l'espèce de circuler parce que l'eau baisse parce qu'elle est utilisée pour les fins de villégiature, etc., etc., enfin tous les

2780 autres usages, il m'apparaît logique qu'on prévoit une mesure qui permette à l'espèce de se déplacer lorsque l'eau ne vient pas assez importante.

La capacité de survie est mise en cause et en danger, à ce moment-là.

2785 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça.

2790 Alors monsieur Rivard, tantôt, dans son exposé, a évoqué les problèmes de marnage, on va donc aller vérifier en termes de biodiversité génétique, cette fois-là, si le ministère a des programmes pour favoriser la diversité génétique notamment des salmonidés et des truites mouchetées que vous avez évoqués tantôt.

2795 Alors est-ce qu'il y a des efforts particuliers, en termes de soutien à la diversité génétique, déployés dans la gestion des barrages et autres?

**PAR M. ROBERT PARENT:**

2800 On a dit, lorsque nous avons tracé le portrait faunique, qu'une des grandes particularités de la région était de contenir, d'héberger d'importantes populations d'omble de fontaine, des populations allopatriques; allopatriques, ça veut dire qu'il y a aucune autre espèce de poisson dans le plan d'eau, c'est la condition qui, dans le cas de l'omble de fontaine, amène les productivités les plus élevées.

2805 Maintenant, parallèlement à ces conditions d'allopatrie là, on pourrait dire que les souches mères, les souches de ces poissons-là, que dans la région de Québec, une des particularités, c'est qu'il y a encore beaucoup de populations indigènes, donc qui sont naturelles. Alors c'est la condition, la meilleure condition, qui est la plus garante pour la biodiversité, c'est les souches génétiques originelles.

2810 L'autre chose, c'est que dans la région de Québec, il y a une très bonne diversité biologique pour l'omble de fontaine, parce que beaucoup de ces souches-là sont isolées, en raison de la topographie très accidentée du massif des Laurentides. Alors c'est quelque chose de bien, à ce niveau-là.

2815 Maintenant, est-ce qu'on a des programmes particuliers pour la préservation de cette biodiversité-là, effectivement nous travaillons de façon assidue avec les partenaires, les gestionnaires de la pêche dans les différents territoires, comme la SÉPAQ au niveau de la réserve faunique, les gestionnaires de ZEC, les pourvoyeurs, pour regarder avec eux afin qu'ils n'ensemencent pas, autant que faire se peut, des souches domestiques et élevées en pisciculture, pour ne pas venir contaminer les souches génétiques d'origine.

Alors ça, il y a ça, ça se fait de manière incitative avec les gestionnaires des territoires.

2825 Mais aussi, par voie réglementaire, il y a des choses, des dispositions dans la Loi de la conservation, mise en valeur de la faune, qui vont dans ce sens-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2830 Ça va, monsieur?

**PAR M. DENIS DUCHAINE:**

2835 Oui, je vous remercie, monsieur le Président

---

**GEORGES LAROCHELLE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2840 Alors j'invite monsieur Georges Larochele, s'il vous plaît.

**PAR M. GEORGES LAROCHELLE:**

2845 Monsieur le Président, je suis inspecteur en environnement pour la Ville de Château-Richer et de Saint-Joachim.

2850 Ce qui m'intéresse plus particulièrement, et ce sera ma question, ça concerne les contaminations potentielles de l'eau par des boues papetières, soit les boues primaires, secondaires ou les boues de désencrage.

2855 Je vais vous expliquer rapidement la problématique de mon secteur, la Côte-de-Beaupré. J'ai présentement obtenu plusieurs demandes de non-contrevenance, afin que l'Environnement émette évidemment des certificats d'autorisation, pour de l'épandage, j'ai pas trop de problème, chez certains cultivateurs, en présumant qu'ils vont surveiller leurs propres terrains, mais j'ai aussi des demandes pour de la valorisation, de l'entreposage et puis du compostage sur certains sites, entre autres des boues.

2860 Si je tiens compte de la compagnie Abitibi Paper, on m'a laissé entendre que c'est une possibilité de cinquante mille (50 000) tonnes annuellement.

2865 C'est quelque chose de nouveau, parce qu'auparavant, on avait des procédés différents; depuis quelques années, ces boues-là - autrefois, elles étaient disposées, brûlées ou disposées au site d'enfouissement de Saint-Tite, maintenant on laisse entendre que ce serait un apport intéressant si c'était épandu sur des fermes.

2870 Ça fait qu'on m'a mentionné que c'était pour épandre à la fois sur des fermes, mais aussi dans des forêts, pour empêcher certaines végétations, et surtout dans des endroits en friche.

2875 Comme je sais qu'il y a certaines directives, mais les directives, je suis pas un expert là-dedans, qui me rendent peut-être à la lecture un peu prudent, je n'ai pas émis encore de certificat d'autorisation, à l'exception de ceux chez les fermiers, mais ce qu'on appelle la création d'un site de compostage et d'entreposage, pour deux (2) raisons entre autres:

Premièrement parce qu'il y en a un qui est voisin, lot contigu de la rivière Sainte-Anne, et le lot contigu de la source d'eau potable de la ville de Saint-Joachim, de un;

2880 De deux, en raison du volume considérable qu'on veut traiter;

2885 Et de trois, parce que personnellement, je suis allé visiter par acquis de conscience un site qu'on m'avait indiqué à Sainte-Croix-de-Lotbinière, et j'ai été très surpris de constater, sur une surface à part de ça passablement inondée d'eau, qu'on avait des boues de papetières qui voisinaient, à quinze (15) pieds, avec des boues qu'on m'a décrites comme étant du sol contaminé, du moins la personne qui était sur les lieux, un inspecteur et un camionneur.

2890 Ça fait que c'est là que je me pose des questions, si le BAPE va tenir compte justement de ces nouveaux produits là, et est-ce que c'est pas dangereux, ou si ça l'est, est-ce qu'il y aura des risques, une surveillance particulière de la part des municipalités? C'est ma question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien! C'est une question assez complexe, j'essaie de bien comprendre.

2895 Donc vous êtes un inspecteur municipal. Dans votre coin, il y a des industries papetières qui disposent de boues, un certain nombre d'agriculteurs les utilisent pour amender leurs terrains.

2900 Mais il y a eu des demandes de dépôts pour soit du compostage, soit pour des dépôts, et comme c'est à la proximité de la prise d'eau d'une ville, de Saint-Joachim, vous êtes pas prêt à bouger tout de suite, vous êtes inquiet, et vous voulez savoir quelle est la position du ministère dans des choses comme ça.

**PAR M. GEORGES LAROCHELLE:**

2905 Surtout aussi en tenant compte du volume de cinquante mille (50 000) tonnes, parce que seulement qu'à Château-Richer, nous avons une douzaine de rivières. À Saint-Joachim, en plus de la rivière Sainte-Anne, on en a deux (2) autres, dans une très petite superficie.

2910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va vérifier ensemble l'état de la réglementation, qu'est-ce qui en est; deuxièmement, s'il y a des données sur les risques associés ou sur les résidus qui sont compris là-dedans. Et ensuite, on ira voir au niveau des quantités.

2915 **PAR M. GEORGES LAROCHELLE:**

Je vous remercie!

2920 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va?

2925 Alors ministère de l'Environnement, est-ce que tout ça est une nouvelle affaire soumise à une réglementation?

**PAR M. JACQUES RIVARD:**

2930 Oui, monsieur le Président, Michel Vallière qui est avec moi est responsable de deux (2) services, un service qui est le service industriel, qui est à l'origine des boues, les papetières sont sous sa responsabilité, et il est aussi responsable du service municipal, urbain et agricole, qui de l'autre côté reçoit ces boues-là pour des fins d'épandage ou des fins d'entreposage.

2935 Alors je vais demander à monsieur Vallière de vous donner de l'information concernant ces deux (2) activités-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Vallière.

2940 **PAR M. MICHEL VALLIÈRE:**

2945 Alors la disposition des boues des fabriques de pâtes et papiers est soumise à la réglementation sur les fabriques de pâtes et papiers. En fait, il est prévu dans le règlement en question que l'on puisse valoriser les boues par épandage sur les fermes agricoles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Le titre de ce règlement-là, c'est quoi?

2950 **PAR M. MICHEL VALLIÈRE:**

Le Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers.

2955 Mais pour ce faire, donc pour faire une telle valorisation, il faut que le demandeur, qui est soit le producteur agricole qui désire obtenir et valoriser ces boues-là sur ses champs par épandage, ou encore la fabrique de pâtes et papiers, enfin un ou l'autre, soit le demandeur auprès du ministère de l'Environnement, obtienne pour ce faire donc un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

2960

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2965                   Donc ça prend une autorisation du ministère?

**PAR M. MICHEL VALLIÈRE:**

2970                   Dans tous les cas, effectivement, ça prend une autorisation. Et dans tous les cas de valorisation sur des boues, sur le territoire de la Direction régionale de Québec, il y a effectivement émission de certificats d'autorisation.

2975                   Et tout ça se fait, l'analyse des demandes se fait en tenant compte d'un guide, à l'intérieur duquel guide on retrouve des critères de valorisation. Lorsque je parle de critères, il faut par exemple que les boues en question aient été caractérisées, et que la qualité de ces boues-là soit telle qu'effectivement, elles puissent être épandues sur les fermes pour fins d'agriculture.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2980                   Qui fait cette caractérisation?

**PAR M. MICHEL VALLIÈRE:**

2985                   Les fabriques de pâtes et papiers font la caractérisation, et nous envoient, à chaque mois finalement, l'état de la caractérisation de ces boues-là qui sont destinées à la valorisation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2990                   Bon, l'intervenant, malheureusement, s'est en allé. Vous êtes là!

2995                   Quand vous dites que vous devez émettre un permis, on parle pas du permis du ministère de l'Environnement?

**PAR M. GEORGES LAROCHELLE:**

2995                   Je suis au courant d'ailleurs que ça prend un certificat d'autorisation du ministère. Non, c'est plus un certificat de non-contrevenance à nos règlements municipaux.

3000                   Mais c'est parce qu'en partant de là, je suis d'accord...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3005                   Dans le cas que vous évoquez, est-ce que ces gens-là avaient eu le permis du ministère, pour les cinquante mille (50 000) tonnes?

**PAR M. GEORGES LAROCHELLE:**

3010 Ah moi, je les ai pas émis, pas moi, en tout cas. Il y en a peut-être eu ailleurs, moi j'en ai pas émis sur la Côte-de-Beaupré.

**3015 PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais quand ils sont venus vous voir pour les faire émettre, est-ce qu'ils avaient eu le permis du ministère?

**3015 PAR M. GEORGES LAROCHELLE:**

Non, parce qu'il faut qu'ils viennent me voir avant.

**3020 PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous, vous êtes là avant l'émission?

**3025 PAR M. GEORGES LAROCHELLE:**

Oui, oui.

**PAR M. MICHEL VALLIÈRE:**

3030 C'est-à-dire que pour émettre le certificat d'autorisation, le ministère doit détenir un certificat de conformité de la municipalité.

3035 Le requérant, le demandeur d'autorisation doit nous déposer, en même temps que sa demande, certains documents administratifs dont le certificat de conformité de la municipalité, à l'effet que cette activité-là ne contrevient à aucune règle ou règlement, aucun règlement municipal, en fait, aucun élément de la réglementation municipale.

Alors c'est pour ça que les demandeurs doivent passer à la municipalité.

3040 Et si on reçoit une demande et que, par exemple, on n'a pas le certificat de la municipalité, bien, c'est qu'il y a pas d'émission de certificat d'autorisation de la part du ministère, à ce moment-là.

3045 Donc il a pas pu, si on n'a pas émis de certificat de conformité, j'ai pas les statistiques devant moi, mais on n'a pas pu émettre, en tout cas à la connaissance du ministère, d'épandage, on n'a pas pu faire d'épandage sur les sols de la municipalité.

**3050 PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand vous faites faire la caractérisation, est-ce que vous avez des normes, dans les critères de caractérisation, des normes par rapport à un certain nombre d'usages, comme par exemple du compostage, ou le risque de la proximité d'une prise d'eau, des choses comme ça?

3055 Est-ce qu'il y a des contraintes variables selon les usages potentiels?

PAR M. MICHEL VALLIÈRE:

3060 C'est-à-dire qu'avec la demande doit aussi venir un plan agro-environnemental de fertilisation ou d'utilisation à des fins d'épandage sur les terres agricoles.

Donc c'est finalement celui qui a préparé le plan agro-environnemental qui doit spécifier par exemple s'il y a des contraintes particulières à l'épandage et à l'utilisation des boues sur les sols agricoles.

3065 Il y a toujours aussi certains éléments du Règlement sur la prévention de la pollution des eaux, du règlement enfin agricole, qui s'applique au niveau des distances par exemple d'épandage par rapport aux puits, ou encore par rapport à des cours d'eau qui traversent la ferme qui reçoit les boues pour épandage.

3070 Mais tout ça, c'est prévu dans le plan de fertilisation, habituellement

PAR LA COMMISSION CALLIGHAN

3075 Si vous me permettez de paranoïer un peu, vous avez dit que vous vous fiez aux documents, pour la caractérisation, enfin la qualité des boues, si je peux dire ça entre guillemets, vous vous fiez aux rapports de l'entreprise qui les produit

Il y a pas aucune autre vérification de votre part ou de la part d'un autre ministère?

PAR M. MICHEL VALLIÈRE:

Il faut dire que la valorisation, au ministère, est pas arrivée - des boues j'entends - n'est pas arrivée du jour au lendemain; c'est-à-dire qu'il y a certaines entreprises, dont une particulièrement dans la région de Québec, qui s'appelle Daishowa, qui a entrepris au début des années quatre-vingt-dix une étude à moyen et à long terme, donc avec l'Université Laval, qui a conduit dans un premier temps à caractériser, et là le ministère était partie prenante, le ministère a toujours suivi le projet de recherche, donc le projet de recherche enfin a débuté, si ma mémoire est bonne, quelque part au début des années, quelque part en 92 ou en 93 et bon, encore dernièrement, l'université travaille encore dans le secteur.

Donc au cours des années, enfin des quelques années qui ont suivi le démarrage de ce projet-là, le ministère était partie prenante pour définir par exemple les caractéristiques qui devaient

3095       être prises en compte dans la caractérisation, pour être bien sûr effectivement que l'épandage des boues n'amènerait pas, à long terme, à moyen et à long terme, un problème par exemple de contamination des sols ou de contamination des eaux souterraines ou de la nappe phréatique encore.

3100       Donc autrement dit, c'est des éléments de connaissance qui ont été développés entre différents intervenants, donc je parle de l'Université Laval, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation aussi a été rapidement mis à contribution pour qu'en ensemble, et d'autres ministères aussi, le ministère sauf erreur, le MSSS a été aussi mis à contribution pour s'assurer finalement que tous les éléments étaient pris en compte pour bien éviter qu'il y ait éventuellement un problème.

3105       Donc ce qu'on sait aujourd'hui, c'est que les boues qui sont épandues sur les terres agricoles, ce sont des boues de qualité qui permettent d'amener de la matière organique au sol, et en même temps, bon, pour certains types de boues, certains éléments fertilisants, notamment de l'azote et du phosphore.

3110       Mais bon, ça contient aussi une série d'éléments mineurs, qui sont bien définis.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3115       Est-ce que la caractérisation des boues est faite par des laboratoires accrédités, est-ce qu'il y a une forme d'accréditation?

**PAR M. MICHEL VALLIÈRE:**

3120       Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3125       Bon, une fois que vous estimez que les boues sont compatibles à l'usage, là vous autorisez?

**PAR M. MICHEL VALLIÈRE:**

3130       Oui, c'est bien ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon. Dans le cas que soulève monsieur Larochelle, le dossier ne vous avait pas été soumis puisque la municipalité n'a pas encore donné de certificat de conformité à son propre niveau?

3140

**PAR M. MICHEL VALLIÈRE:**

C'est ce que je comprends, mais peut-être que...

3145

**PAR M. GEORGES LAROCHELLE:**

Sur chacune des demandes qui a été soumise pour épandage sur des fermes, j'ai émis des certificats de non-contrevenance qui, normalement, on dû se rendre l'an dernier au ministère de l'Environnement.

3150

Cependant, en ce qui concerne l'entreposage, la manutention et le compostage, quelque chose d'assez important sur la Côte-de-Beaupré, sur une demande assez récente, je l'ai étudiée du mieux que je peux, j'hésite fortement, dans ma conscience, de signer, de dire que ça contrevient pas du tout.

3155

Je sais pas, j'ai certaines réticences et peurs. Tant mieux si on m'assure qu'il y a pas de problème, tant mieux. Mais c'est en raison du volume.

**PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:**

3160

Du volume et de la proximité...

**PAR M. GEORGES LAROCHELLE:**

3165

De différents ruisseaux, de la rivière Sainte-Anne, de notre source d'eau et etc.

**PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:**

3170

Est-ce que du côté du ministère, vous pouvez garantir aux gens de Saint-Joachim et de Château-Richer que si monsieur l'inspecteur accordait éventuellement cette autorisation, ils seront pas malades dans un an ou deux (2)?

**PAR M. GEORGES LAROCHELLE:**

3175

C'est sur le lot voisin de Chutes-Sainte-Anne, en plus, le fameux site des Chutes-Sainte-Anne.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3180        Si vous me permettez un commentaire, ce qui me semble complexe ici, c'est que vous, au fond, on vous demande pas un jugement sur la qualité; on vous demande un jugement sur la non-déconcordance, si on peut dire, avec le plan d'aménagement, mais que le jugement de qualité doit être fait par le ministère de l'Environnement.

3185        Mais le ministère de l'Environnement risque de prendre votre première chose comme un acquis. Alors là, il y a un problème de qui vérifie le contenu par rapport à l'usage particulier qui est entrevu.

**PAR M. GEORGES LAROCHELLE:**

3190        Oui. D'autant plus que les municipalités, les villes en général ont des règlements de nuisance concernant en particulier les odeurs. Je sais pertinemment que ça dégage des odeurs, pour l'avoir vécu, des odeurs épouvantables.

3195        Je peux pas présumer qu'à l'endroit où on va composter, que ça va émettre des odeurs, mais si le premier, je dis, ça contrevient pas à notre règlement des odeurs, alors que je sais pertinemment que ça sent très mauvais, voisin d'une rue, une zone d'habitation, la rivière Sainte-Anne, les Chutes-Sainte-Anne, notre prise d'eau et la route 138, c'est un petit quadrilatère, c'est pour ça que ma conscience me dit qu'il faut faire attention avant de dire qu'il n'y a pas de problème.

3200        **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ministère de l'Environnement.

3205        **PAR M. MICHEL VALLIÈRE:**

3210        Oui. Bien, je ferais le parallèle suivant, c'est qu'il y a certaines municipalités au Québec, aussi, qui ont réglementé, certaines municipalités ont réglementé par exemple sur l'implantation de porcheries à l'effet, bon, d'éloigner certaines porcheries des centres urbains ou d'autres centres.

3215        Alors si par exemple, dans la municipalité - c'est pour ça d'ailleurs qu'on demande de façon, et quel que soit le projet de demande d'autorisation, que le demandeur, c'est pas seulement pour les boues qu'on fait ça, que le demandeur aille à la municipalité, en fait pour demander si le projet en question, il y a un élément de la réglementation municipale, que ce soit effectivement au niveau des nuisances pour les odeurs ou des questions qui relèvent de la qualité des eaux, s'il y a une réglementation qui est particulière qui s'appliquerait au projet, et qui ferait en sorte que le projet, tout en étant potentiellement acceptable au ministère de l'Environnement, ne le serait pas en vertu d'une règle municipale.

3220        Bien là, on fait pas faire la démarche inutile au demandeur. Le demandeur s'arrête directement à la municipalité, et la municipalité l'informe que son projet ne peut être reçu à l'intérieur de la municipalité.

3225 Par contre, si le projet continue au ministère de l'Environnement, alors là, encore une fois, comme je l'expliquais tout à l'heure, on fait l'analyse du projet à l'intérieur des éléments de l'article 22 de la loi. Donc on regarde tous les impacts possibles au niveau de l'eau, de l'air, de la qualité des sols, bon enfin, tous les éléments finalement de l'écosystème sont regardés, pour s'assurer de minimiser l'impact.

3230 Et au niveau de l'entreposage par exemple, dans le guide sur la valorisation des boues ou des matières résiduelles, j'oublie le nom exact du guide, il est effectivement question, une section traite de l'entreposage et à l'intérieur de cette section-là, on définit des normes de distance entre l'endroit où les boues peuvent être disposées en attendant d'être reprises et être épandues.

3235 Donc il y a une question de temps d'entreposage et il y a une question aussi de distance par rapport à certaines habitations, par rapport à certains groupes d'habitations. Donc si la résidence du demandeur, les distances sont moindres, que si par exemple on est près d'une zone blanche, ou à la limite on a d'autres usages...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3240 Mais vous voyez la complexité de la situation, puisque monsieur Larochele peut être dans une situation où il n'y a pas de règlement municipal, mais où lui, il peut avoir des doutes sérieux sur soit des nuisances potentielles importantes, soit un impact sur une autre municipalité que la sienne.

3245 Et même s'il y avait un règlement municipal, il y a pas un règlement municipal ou une municipalité qui va s'interdire des choses par rapport à son voisin!

3250 Alors évidemment, c'est relevé à vous, et à ce moment-là, c'est de savoir, dans un cas semblable où il y a une proximité d'une rivière, d'une chute importante et d'une prise d'eau, est-ce que vos critères feraient que cette demande-là serait refusée?

**PAR M. MICHEL VALLIÈRE:**

3255 Alors il arrive que des projets sont refusés, effectivement, ou des projets sont carrément refusés ou encore pourraient être - on pourrait leur demander certaines modifications par rapport à la demande originale, pour faire en sorte effectivement que les critères qui nous servent à faire l'analyse fassent en sorte que ces critères-là soient rencontrés et qu'on délivre finalement le certificat d'autorisation.

3260 J'oserais dire qu'il faut faire confiance aussi au ministère de l'Environnement qui délivre les autorisations avec toute une série, finalement, encore une fois, d'éléments qui prennent en compte tous les impacts possibles sur le milieu. Enfin, c'est ce qu'on espère!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3265

Vous me déposez le document de référence sur lequel vous vous basez, s'il vous plaît.

**PAR M. MICHEL VALLIÈRE:**

3270 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3275 Merci monsieur.

Alors nous allons interrompre pour la pause du souper, on se retrouve à sept heures trente (7 h 30) avec, en attente, monsieur Frenette et monsieur Turgeon.

3280 Monsieur Frenette, vous m'avez l'air à avoir eu une dépression dans votre visage, êtes-vous capable de revenir à sept heures et demie (7 h ½)? Ça va?

Sinon, si c'est très court, venez et je vais vous prendre.

**PAR M. GASTON FRENETTE:**

3285 C'est court, cinq (5) minutes!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3290 Correct.

---

**GASTON FRENETTE**

**PAR M. GASTON FRENETTE:**

3295

Madame, monsieur, monsieur le Président, mon nom est Gaston Frenette, président de L'eau du cap inc., à Cap-Santé.

Selon le texte de la page 10 du document, et je cite:

3300

"Si nous voulons continuer d'en profiter, tant en quantité qu'en qualité, et surtout si nous voulons que les générations futures puissent en profiter."

3305

Ma question est: quelle est la protection d'une nappe d'eau souterraine et ses usagers peuvent-ils avoir par des projets industriels futurs? Est-ce que ça relève d'une loi ou règlement du ministère de l'Environnement, de la MRC ou de la municipalité?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3310

O.K. Parlez-moi concrètement, monsieur Frenette, vous êtes le président si je comprends bien d'un aqueduc privé ou de quelque chose comme ça?

**PAR M. GASTON FRENETTE:**

3315

D'un aqueduc privé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3320

Vous vous alimentez à une nappe souterraine?

**PAR M. GASTON FRENETTE:**

Une nappe souterraine qui vient du bas d'un cap, à Cap-Santé.

3325

Comme vous savez, nous avons un aéroport qui...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3330

Je ne sais rien! Dites-moi, il y a un aéroport dans votre coin?

**PAR M. GASTON FRENETTE:**

Un aéroport, qu'on a entendu parler par les journaux, qu'ils ont acheté des terrains à Cap-Santé.

3335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc il y a la menace d'un aéroport ou il y a déjà un aéroport?

**PAR M. GASTON FRENETTE:**

3340 Une menace!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3345 Une menace d'aéroport, très bien.

Et là, vous voulez savoir?

**PAR M. GASTON FRENETTE:**

3350 On veut savoir quelle est la protection que nous aurons, si jamais l'aéroport se concrétise, ou quels sont les règlements que la municipalité peut prendre à cet effet-là pour protéger nos eaux.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3355 Votre municipalité et le ministère de l'Environnement?

**PAR M. GASTON FRENETTE:**

3360 Municipalité, Environnement ou le gouvernement, je sais pas qui, là, qui pourrait nous aider.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3365 Ça se ressemble, à un certain moment donné.

Bon, alors ministère de l'Environnement, s'il vous plaît.

**PAR M. JACQUES RIVARD:**

3370 Monsieur le Président, quand dans une municipalité comme Cap-Santé, il y a quelqu'un qui veut faire un projet d'installer un aéroport, il y a un règlement d'urbanisme local qui régit de telles exploitations. Dans un premier temps, le premier filtre, comme dans le cas de l'épandage des boues tantôt, ce premier filtre là doit être passé.

3375 Nous, nous ne voyons pas à l'application de ces règlements-là de diverses municipalités.

Dans un deuxième temps, si le projet passe la rampe du premier filtrage, le ministère de l'Environnement va analyser le projet en vertu de la nature du projet, si c'est une aluminerie, ou si

3380 c'est une papetière, ou si c'est un aéroport, on va appliquer là les normes réglementaires qui s'appliquent spécifiquement par rapport à la nature du projet, et puis on va émettre ou non un certificat d'autorisation comme nous autorise la loi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3385 Mais quelles sont les garanties que monsieur a que sa prise d'eau, d'eau souterraine, il a un petit aqueduc - vous servez combien de maisons, monsieur Frenette?

**PAR M. GASTON FRENETTE:**

3390 Nous, nous sommes une petite corporation, mais toute la partie de l'anse de Cap-Santé, qui regroupe au-dessus de quatre-vingt-cinq (85) propriétaires, prennent leurs eaux de différentes manières au pied des caps, soit par des captages, soit par des réservoirs et ainsi de suite.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3395 Votre entreprise à vous, elle en fournit combien?

**PAR M. GASTON FRENETTE:**

3400 Vingt-trois (23).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3405 Vingt-trois (23), bon.

Il a un petit aqueduc qui fournit vingt-trois (23) clients, il veut savoir, dans la directive par rapport aux eaux souterraines, quelles sont les mesures de protection qui sont offertes; est-ce qu'il y a un suivi, est-ce qu'il y a une observation avant et après le projet; est-ce qu'il y a une étude du périmètre de protection, est-ce qu'il y a une garantie que son eau sera pas contaminée.

3410 **PAR M. JACQUES RIVARD:**

Une garantie, je le sais pas, mais il y a des critères. L'application de l'article 22 de la loi, il y a des critères quand on analyse un projet comme celui-là. Ces critères-là sont pris en compte.

3415 Et s'il y a émission d'un certificat d'autorisation, il y aura des règles ou des conditions que l'exploitant devra respecter.

3420 Et immédiatement après l'émission du certificat d'autorisation, nous allons, comme ministère, instaurer un programme de contrôle et de suivi de l'application de ce certificat-là par l'exploitant, que ce soit un aéroport ou n'importe quelle industrie.

Donc on ne peut pas garantir à cent pour cent (100%), mais on met en place les mécanismes de contrôle, après l'émission d'un certificat. On le met au moment de l'émission du certificat et après l'émission du certificat, on contrôle l'application de règles de l'émission de cette autorisation-là.

3425

## PAR LE PRÉSIDENT:

3430

Mais la directive sur les eaux souterraines, est-ce qu'elle lui donne des garanties a priori?

**PAR M. JACQUES RIVARD:**

Daniel! C'est Daniel, notre spécialiste des eaux souterraines.

3435

PAR M. DANIEL PARADIS:

C'est le dernier mot qui m'accroche, c'est "a priori"!

Au niveau des eaux souterraines, il faut comprendre que la directive s'applique actuellement aux prises d'eau. On fonctionnerait à l'inverse dans ce cas-là, c'est-à-dire on viendrait appliquer des directives aux prises d'eau à un aéroport. Que je sache, ça s'est pas fait encore.

3445

Mais ce qui serait très important, et je vous dis, je pense que oui, on tiendrait compte de ça dans l'établissement des critères d'autorisation de l'aéroport, ce qui est très important, c'est que le ministère sache que tout ça soit là.

3450

De là à dire, on va-tu donner une garantie, il faut bien comprendre que le ministère va s'assurer qu'il y ait des mesures de prises pour suivre la qualité de l'eau, ce serait évident dans ce cas-là, mais

## PAR LE PRÉSIDENT:

3455

Est-ce que vous avez un permis, vous, pour faire fonctionner votre aqueduc; est-ce que vous avez eu un permis du ministère de l'Environnement?

3460

## PAB M. GASTON EBENETTE:

On n'a pas besoin de permis du ministère. Quand c'est une corporation privée, on a acheté le réseau d'aqueduc, et puis c'est nous qui contrôlons nos membres.

3465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est un aqueduc privé?

3470 **PAR M. GASTON FRENETTE:**

Un aqueduc privé, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3475 Mais est-ce que normalement, l'aqueduc privé ne doit pas être autorisé par le ministère de l'Environnement?

**PAR M. GASTON FRENETTE:**

3480 On vend pas d'eau à personne, là. C'est chaque propriétaire qui a acheté, il a donné un montant d'argent pour acheter l'aqueduc.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3485 Vous le possédez d'une manière collective?

**PAR M. GASTON FRENETTE:**

3490 C'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais vérifier pareil si c'est un aqueduc privé selon la loi ou pas.

3495 **PAR M. DANIEL PARADIS:**

Effectivement, s'il y a pas d'abonnés en surplus du ou des propriétaires, il y a pas besoin d'avoir une autorisation du ministère de l'Environnement. On voit ça de façon exceptionnelle, mais ça arrive.

3500

**PAR M. GASTON FRENETTE:**

3505

On a été conseillé par le ministère de l'Environnement, de faire de cette manière-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3510                   Quand?

**PAR M. GASTON FRENETTE:**

3515                   Quand on a acheté, voilà sept (7) ans, huit (8) ans.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

3520                   Est-ce qu'un projet d'aéroport est assujetti à la procédure d'évaluation environnementale?

**PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

3525                   Je le sais pas si en vertu de la loi fédérale, parce qu'il faut voir que l'aéroport, au départ, c'est une question fédérale, donc probablement qu'au niveau des Transports, il y a une évaluation d'impact.

3530                   Mais comme le dit monsieur Rivard, la construction d'un aéroport relève au départ du Règlement de zonage de la municipalité.

3535                   S'il y a pas de demande de certificat d'autorisation, on va agir, comme ministère, dans la mesure où il y a une plainte en vertu de l'article 22, où c'est susceptible de contaminer l'environnement. Là, à ce moment-là vont s'appliquer les lois et règlements du ministère, dont le Règlement sur les eaux souterraines ou tout autre règlement, de toute façon, qui peut amener une susceptibilité de contamination de l'environnement.

3540                   Mais autrement, il y a pas de prise en charge par le ministère.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

3545                   Alors dans la pratique, pour monsieur Frenette, il y aurait normalement une procédure fédérale pour évaluer le projet.

3550                   Mais si ses préoccupations, les préoccupations du groupe, on n'y donnait pas suite, il devrait faire une plainte formelle au ministère de l'Environnement?

**PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

3550 Ce que j'aurais à vérifier, et c'est ce que je vais faire, si de toute façon un aéroport, il y a une possibilité que le Règlement sur les évaluations d'impact québécois s'applique, ce dont je doute.

3555 Mais s'il n'y a pas de contamination comme telle, comme il y a pas de demande de certificat d'autorisation, ça prendrait une plainte pour que le ministère agisse. Et à ce moment-là, sur plainte, parce que monsieur a constaté une contamination de sa nappe, de la nappe phréatique par exemple, à ce moment-là il y a une investigation qui est faite et là, on va agir.

**PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

3560 Est-ce que pour formuler une plainte, ça prend effectivement une preuve de contamination, ou la crainte d'une contamination possible est suffisante?

**PAR M. JACQUES RIVARD:**

3565 Ça prend pas une preuve. Nous agissons sur toute plainte, et nous déterminons justement la densité de l'information que le plaignant a.

3570 Et puis dépendamment du contenu de cette information-là, on agit en conséquence. Mais il faut pas qu'il fasse une preuve scientifique pour sous-tendre sa plainte, pour que nous on parte pour faire une inspection sur place, pas du tout.

**PAR M. GASTON FRENETTE:**

3575 Monsieur le Président, l'aéroport, ça comporte pas seulement une piste sèche, ça comporte un bassin pour les hydravions. Ça fait que c'est tout ça que nous on craint, où vont aller les eaux.

3580 Et puis où se situe l'aéroport à l'heure actuelle, on appelle ça pas une "swamp", mais un bassin, où il y a toujours de l'eau. C'est de là, on est à peu près à point huit (0,8) kilomètre de l'aéroport, du futur site, éventuellement, de cet aéroport-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3585 Êtes-vous au courant si c'est un aéroport fédéral qui est entrevu?

**PAR M. GASTON FRENETTE:**

Privé!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3590 Privé, très bien.

Êtes-vous au courant si votre municipalité a une réglementation qui interdit ça ou pas?

3595 **PAR M. GASTON FRENETTE:**

À l'heure actuelle, la municipalité n'a pas de réglementation qui interdit comme tel. Il va falloir qu'ils changent le règlement à la MRC, sur l'environnement, pour être capables de faire quelque chose dans ce sens-là.

3600 **PAR LA COMMISSIONNAIRE GALLICHAN:**

Vous avez bien dit que le site était dans une zone humide, un endroit où il y a des résurgences?

3605 **PAR M. GASTON FRENETTE:**

Oui, oui. Toutes les eaux viennent à peu près de cette partie-là, qui s'en viennent alimenter le bas du cap, ou tous les gens de Cap-Santé ou quatre-vingt-cinq (85) résidents.

3610 Moi, je fais affaire avec les autres corporations, il y a d'autres corporations, et puis je suis seul qui est venu aujourd'hui, avec mes amis, mais tous ces gens-là ont une crainte pour l'eau et puis l'environnement.

3615 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Monsieur le Président, on me dit, en arrière de moi, qu'on a pu laisser croire que 22 s'appliquait pas. Dans le cas où c'est pas une piste sèche, comme monsieur le souligne, il est évident qu'il y a une susceptibilité, et 22 s'appliquerait au niveau de l'eau.

3620 Si c'est une piste où il y a pas, au départ, de susceptibilité de contamination, ça va être sur plainte. Mais si on le fait dans l'eau, parce que le deuxième alinéa de l'article 22 dit:

3625 "Tous travaux ou ouvrages dans l'eau nécessitent un certificat de conformité en vertu de l'article 22."

Alors à ce moment-là, c'est sûr et certain qu'on intervient. Ça prend un certificat d'autorisation.

3630

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3635        Mon inquiétude était la suivante, par rapport à la directive sur la protection des eaux souterraines, c'était de savoir s'il y avait a priori une distance minimale qui était assurée.

On sait par exemple qu'on peut pas faire un cimetière si on est à moins de cent (100) pieds d'une source.

3640        Est-ce que la nouvelle directive sur la protection des eaux souterraines, étant donné qu'il y a dans ce coin-là quatre-vingt-cinq (85) personnes qui sont déjà alimentées à partir de puits, est-ce qu'il y a un périmètre de protection qui est déjà assuré à ces gens-là, de sorte que si on veut faire l'aéroport et qu'on vient en dedans d'une certaine distance, qu'il y a déjà un droit qui leur permet d'empêcher que cela se produise. C'est ça que je veux savoir.

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

3650        Bon, peut-être par rapport à un aéroport en particulier, il y a pas comme telle une norme de distance préétablie. Ce qui pourrait être fait cependant, monsieur Rivard a mentionné tout à l'heure que la municipalité est comme un premier filtre...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3655        Mais ça, vous savez bien qu'un citoyen, des fois, dans sa municipalité, il en arrache!

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

3660        Oui, c'est ça. Ce qui pourrait être fait cependant, ce serait peut-être comme de délimiter l'aire d'alimentation de leur captage, de le faire établir. Bon, c'est sûr que ça demande le recours à des consultants spécialisés, mais ce travail-là une fois fait, la municipalité pourrait, sur cette base-là, comme réglementer les usages du territoire.

3665        Donc ce serait une façon d'assurer la protection pour ce qui est de la prise d'eau qui alimente les propriétaires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3670        Donc, une des hypothèses serait que l'intervenant se paie une étude du captage?

3675        **PAR M. MICHEL OUELLET:**

3680 Oui, c'est dans le guide sur la détermination des périmètres autour des ouvrages de captage, que le ministère a rendu public, a publié en 95. On explique un peu le concept de périmètre de protection et ces choses-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3685 Ce document-là, vous l'avez déposé à la Commission?

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

3690 C'est un document qu'on doit acquérir, qu'on doit acheter, qui est distribué je crois par Les Publications du Québec. Il faudrait que je vérifie la référence.

Mais depuis 95, c'est un document qui...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3695 On l'a déjà, vous l'avez déposé déjà.

**PAR M. MICHEL OUELLET:**

3700 Je pourrais vérifier, je pense que oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3705 Donc monsieur, ce document-là, vous pouvez l'avoir...

**PAR M. GASTON FRENETTE:**

3710 Je sais pas de quel document, mais j'aimerais avoir le nom.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3715 C'est une directive ou un guide, on va lui trouver son nom précis, là.

Et il est dans la documentation que nous mettons à la disposition du public. Donc si vous allez aux centres de documentation, vous allez le trouver.

3720 Ça s'appelle "Guide, les périmètres de protection autour des ouvrages de captage d'eau souterraine".

J'ai même un exemplaire qui est signé Michel Ouellet!

**PAR M. GASTON FRENETTE:**

3725 Je vous remercie, je vais essayer de le retrouver.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3725 Ça va, monsieur Frenette?

**PAR M. GASTON FRENETTE:**

3730 Je vous remercie beaucoup, vous avez été bien gentil.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3735 Dans ces choses-là, soyez plus prudents que moins. C'est correct?

3735 Alors on se retrouve à sept heures trente (7 h 30), merci.

---

SÉANCE AJOURNÉE À DIX-NEUF HEURES TRENTE (19 H 30)

---

3740 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3745 FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.